

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4247 du Vendredi 13 Septembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CHU-B

Le Pr Thierry Gombet appelle le personnel à la bonne gestion



(P.8)

BONNE GOUVERNANCE

La fonction parlementaire est budgétivore!

(P.5)

7^e ÉDITION DU FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

Spectacles de feu lors du lancement

(P.17)

DISPARITION

L'adieu à «Ya Willy»



Les évêques se recueillant devant le cercueil de «Ya Willy»

(P.10-11)

CANAL+

RENTREE
10/10

COMMENCEZ L'ANNEE SCOLAIRE
SUR UNE BONNE NOTE



POUR TOUT REABONNEMENT
A VOTRE FORMULE

15 JOURS OFFERTS
A TOUT CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL

La Pravda

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

Un accord de partenariat pour la qualité de la formation et l'excellence

Brazzaville, le 3 septembre 2024. Le promoteur et directeur général de l'Ecole Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises (ESGAE), Roger Armand Makany, et Théodore Tchikaya, président fondateur de l'université privée de Loango, ont signé, au siège de l'ESGAE, un accord de partenariat.

Cette entente vise à encadrer la mobilité des enseignants et chercheurs à travers: la participation conjointe à des jurys de soutenance de rapports de stages, de mémoires et thèses; des missions conjointes d'étude et de recherche; le renforcement des capacités des ressources humaines; la mobilité des étudiants à travers l'organisation conjointe des activités socioculturelles et sportives par les associations d'étudiants de l'UPL et de l'ESGAE. Ce faisant, des passerelles seront établies pour permettre à chaque institution d'enseignement supérieur et de recherches (IESR) d'accueillir des étudiants du partenaire en tenant compte de leur pré-requis et de leurs projets professionnels. Une commission paritaire d'équivalence se chargera de définir les modalités de mise en œuvre des passerelles. Cette action encouragera notamment l'employabilité des diplômés de ces deux institutions d'enseignement supérieur et de recherche à travers la reconnaissance des équivalences des diplômes délivrés aux étudiants par les deux institutions d'enseignement supérieur et de recherche, et les lettres de recommandation à des employeurs en faveur des

étudiants demandeurs de stage ou d'emploi.

Ce partenariat vient compléter ceux déjà développés par l'ESGAE avec d'autres établissements académiques. 35 au total, suivant une diversification géographique: France, Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et du Nord.

L'ESGAE, première école congolaise privée d'enseignement supérieur jouissant d'une accréditation de cinq de ses diplômes, depuis la session 2028 du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), défend depuis sa création trois valeurs : professionnalisme, responsabilité et ouverture. Pour cette dernière, l'Ecole développe trois types d'ouverture: des partenariats professionnels, des partenariats académiques et l'appartenance à des réseaux aux plans national et international. Une façon non seulement de se développer en n'étant pas repliée sur elle-même mais aussi d'aider à l'insertion des diplômés, en tissant des relations avec les acteurs du monde professionnel, c'est-à-dire le monde du travail. Et partant, de ne pas être en



Roger Armand Makany

marge de la mondialisation de l'enseignement supérieur, avec l'avènement du système, Licence-Master-Doctorat (LMD). L'ESGAE a noué 38 partenariats professionnels lesquels lui ont permis de placer nombre de ses étudiants en stage ou d'obtenir des contrats de travail. En cultivant l'appartenance à des réseaux, elle a découvert de nouveaux partenaires académiques et a pu s'insérer dans des bases de données internationales et tirer profit des activités multiples développées dans ces réseaux. Souhaitant la bienvenue à la délégation de l'UPL, le Pr Roger Armand Makany a qualifié d'historique cet Accord de partenariat, puisque depuis plus de trente années d'existence, c'est pour la première fois que l'ESGAE conclut un accord de partenariat avec une université de la capitale économique. «Nous sommes prêts à vous accompagner dans



Théodore Tchikaya

ce grand combat de l'Éducation surtout qu'à Pointe-Noire l'Enseignement supérieur, en l'occurrence l'Enseignement supérieur professionnel, peine à se lancer», a-t-il indiqué. Pour Théodore Tchikaya, «la mise en place de l'université privée de Loango a connu toutes les difficultés du monde au démarrage. Mais, nous nous sommes accrochés et nous y sommes. Nous sommes heureux que l'ESGAE accepte de nous accompagner.»

L'université privée de Loango offre des opportunités d'employabilité et de réussite. Elle a en son sein trois établissements: un Institut universitaire de technologie (IUT) formant dans quatre filières: Génie industriel, Génie informatique, Pétrochimie et raffinage et Géologie, mine et pétrole. Une faculté de droit et un Institut supérieur de technique des affaires et comptabilité.

Viclaire MALONGA

POOL

Le directeur inter-département du FIGA installé dans ses nouvelles fonctions

La cérémonie d'installation a eu lieu le 4 septembre 2024 dans la salle André Grénard Matsoua, à Kinkala, sous le patronage de Mme Emma Berthe Bassinga Nganzali, secrétaire générale du département du Pool. En présence des délégués du ministère des PME et de l'artisanat.



L'installation de Christian Luc Claudia M'para par la secrétaire générale du département du Pool



Le bâtiment inachevé de la direction départemental du FIGA à Kinkala

Christian Luc Claudia M'para a dit que la structure dont il a la charge de diriger a l'ultime souci d'accompagner les artisans de Mindouli, Louingui, Mbandza Ndounga, Mayama, Ignyé et ceux des autres localités du Pool, promoteurs à rentabiliser leurs productions agricoles en leur facilitant l'accès aux financements.

KIOSSI

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BRAZZAVILLE
4ème CABINET D'INSTRUCTION
N°RI : 152/24
N°.....CAB-TGIB-JI KAO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

ORDONNANCE DE MAIN LEVEE DES MESURES PRISES

Nous, **Henri Lauric ABIA OMBONDZO**, magistrat, juge assurant l'intérim du juge d'instruction du 4ème cabinet du tribunal de grande instance de Brazzaville suivant ordonnance du 04 aout 2023 ;

Vu la procédure suivie contre:

ABIDI DIAWARA, de nationalité congolaise, né le 03 Aout 1985 à Pointe-Noire, fils de feu **DIWARA Waly** et de BA Fatoumata, marié, père d'un (01) enfant, Commerçant, domicilié au quartier Grand marché, Pointe-Noire, non soumis aux obligations militaires et se disant jamais poursuivi ni condamné en justice;
MAMADOU DIAWARA, de nationalité congolaise, né le 07 Mai 1977 à Pointe-Noire, fils de feu **DIWARA Waly** et de BA Fatoumata, marié, père de huit (08) enfants, Commerçant, domicilié à la Rue MBAKAS quartier Poto-Poto, Brazzaville, non soumis aux obligations militaires et se disant jamais poursuivi ni condamné en justice;

Inculpé de: faux et usage de faux en écriture privé et blanchiment d'argent; Faits prévus et punis par les articles 1^{er}, 46 du règlement N°01/03-CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, 147, 148 et 150 du code pénal;

Non détenus;

Vu le réquisitoire introductif de monsieur le procureur de la République en date du 24 janvier 2024;

Vu la demande d'annulation de diverses ordonnances prises formulé par le conseil des inculpés;

Vu l'ordonnance de soit communiqué aux fins des réquisitions du Ministère public sur la demande d'annulation des diverses ordonnances, formulées par le conseil de l'inculpé;

Attendu qu'en date du 08 août 2024, Maître Audrey Séverin BIKINDOU, Avocat à la cour, conseil des inculpés a formulé une demande d'annulation des diverses ordonnances prises;

Qu'au soutien de sa demande, il expose que des ordonnances des gels de fonds et de mise sous-main de justice ont été prises contre la Société Africaine d'alimentation en sigle SAFA qui n'a pourtant aucun lien juridique avec la procédure d'information judiciaire opposant ses clients à Oumar DIAWARA;

Qu'il ajoute que ces ordonnances en l'état depuis plusieurs mois ont paralysé le bon fonctionnement cette société ;

Que c'est pourquoi pour permettre la bonne continuité des activités de ladite société et dans le souci de la préservation de l'ordre public économique, il sollicite du juge, de bien vouloir rapporter et ordonner la nullité des ordonnances respectivement prises en date du 25 janvier 2024 portant gel des avoirs de la société SAFA prise par monsieur le juge d'instruction du 7^e cabinet du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, celle prise le 1er février 2024 par le même juge portant mise sous-main de justice et celle prise par madame la doyenne des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en date du 1er février 2024 en exécution d'une commission rogatoire reçue du juge d'instruction du 7ème cabinet du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;

SUR LA MAINLEVEE

Attendu que la demande d'annulation des différentes ordonnances ayant pris des

mesures conservatoires dans le cadre de cette procédure s'analyse en réalité en une demande de mainlevée de ces mesures de sorte qu'il convient de considérer cette demande comme une demande de mainlevée des mesures prises par le juge d'instruction du 7ème cabinet du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire; Attendu qu'il résulte de l'article 98 du règlement N°01/CEMAC/UMAC/CEM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme en Afrique centrale que:

«Aux fins d'obtention des preuves de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de la prolifération, et de la localisation des produits du crime, l'autorité judiciaire compétente peut ordonner, conformément au présent Règlement, pour une durée déterminée, sans que le secret professionnel puisse lui être opposé, diverses mesures, notamment:

- 1) La surveillance des comptes bancaires et des comptes assimilés aux comptes bancaires, lorsque des indices sérieux permettent de suspecter qu'ils sont susceptibles d'être utilisés pour des opérations en rapport avec l'infraction prévues par le présent Règlement;
- 2) L'accès à des systèmes, réseaux et serveurs informatiques utilisés ou susceptibles d'être utilisés par des personnes contre lesquelles existent des indices sérieux de participation à l'infraction d'origine ou aux infractions prévues par le présent règlement;
- 3) La communication ou la saisie d'acte authentique ou sous seing privé, de documents bancaires, financiers et commerciaux;
- 4) La mise sous surveillance ou l'interception de communication;
- 5) L'enregistrement audio ou vidéo ou la photocopie d'actes d'agissement ou de conversation;
- 6) L'interception et la saisie du courrier»

Que l'article 104 du même règlement, renchérit en ces termes:

«l'autorité judiciaire peut, conformément à la loi nationale, prendre des mesures conservatoires qui ordonnent notamment, la saisie des fonds en relation avec l'infraction de blanchissement de capitaux ou de financement du terrorisme et de la prolifération, objet de l'enquête et de tous les éléments de nature à permettre de les identifier, ainsi que le gel des sommes d'argent et opérations financières portant sur lesdits biens. Ces mesures conservatoires, sont autorisées en vue de préserver la disponibilité des fonds, biens et instruments susceptibles de faire l'objet d'une confiscation»;

Qu'en l'espèce en date du 25 janvier 2024, monsieur le juge d'instruction du 7^e cabinet du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire a rendu une ordonnance de gel des avoirs de la société SAFA logés dans ses comptes ouverts dans les banques ci-après:

- BGF Bank; - UBA; - ECOBANK; - Crédit du CONGO;
- Banque Commerciale Internationale; - BSCA; - MUCODEC;
- LCB; - Banque Postale; - BCH; - COFINA; - Société Générale.

Qu'en date du 1er février 2024, il a été rendu par le même magistrat une ordonnance prescrivant la mise sous-main de Justice de l'immeuble cadastré section R, bloc 48, d'une superficie de 273 m2 abritant la pharmacie Forum Santé et de l'ensemble des entrepôts de la société Africaine d'Alimentation en sigle SAFA et en date du

02 février 2014, l'ordonnance portant immobilisation de tous les bien relevant de ladite société;

Que ces ordonnances ont été prises en raison de ce qu'il pèserait sur les inculpés des présomptions graves de blanchiment des capitaux; Mais attendu que s'il est vrai que le juge peut, conformément à l'article 105 du règlement ci-dessus cité, prendre des mesures conservatoires, il ne peut prendre ces mesures qu'après avoir entendu les parties et procédé aux mesures d'enquête prévues à l'article 98 dudit règlement;

Qu'en la cause, le magistrat instructeur est saisi par plainte avec constitution de partie civile;

Que ce qui revient à dire qu'il est encore en phase d'enquête et dans cette phase, il ne peut que prendre des mesures prévues par l'article ci-dessus cité aux fins d'obtenir des éléments de preuve sur le blanchiment de capitaux reproché aux personnes poursuivies de cette infraction;

Que la prise des mesures conservatoires conformément à l'article 105 du règlement N°01/CEMAC/UMAC/CEM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme en Afrique centrale ne peut intervenir qu'après les résultats concluant de l'enquête ordonnée par l'autorité judiciaire conformément à l'article 98;

Qu'ainsi, sans procéder aux mesures d'enquête préalable, les mesures conservatoires prises sur le fondement de l'article 105 de ce règlement sont dépourvues de tout fondement;

Attendu par ailleurs qu'au regard de l'article 112 du même règlement, les décisions prononçant des gels de fonds en application de l'article 105, doivent être publiées au journal officiel ou dans un journal d'annonces légales afin de permettre aux personnes contre qui ces décisions sont rendues d'exercer un recours auprès de l'autorité qui a ordonné le gel dans un délai d'un mois à compter de cette publication ; Que les décisions ayant ordonné les mesures attaquées n'ont jamais été publiées dans un journal d'annonces légales ou au journal officiel et n'ont nullement été notifiées aux inculpés;

Que ce défaut de notification entache d'irrégularité le gel des fonds ordonné par l'ordonnance du 25 janvier 2024 et la mise sous-main de justice de l'immeuble objet de l'acte de donation incriminée et de l'ensemble des entrepôts de la société SAFA de sorte que ces mesures encourrent mainlevée;

Qu'en considération de tout ce qui précède qu'il convient de faire droit à la demande des inculpés en ordonnant la mainlevée des mesures de gel des avoirs, et de l'ensemble des entrepôts de la société SAFA ainsi que celle de l'immeuble objet de la donation incriminée et de l'immobilisation de tous les biens de cette société;

EN CONSEQUENCE

Vu les articles 98, 104, 105 et 112 du règlement N°01/CEMAC/UMAC/CEM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme en Afrique centrale;

Ordonnons la mainlevée de toutes les mesures de gel des avoirs, de mise sous-main de justice de l'ensemble des entrepôts et de l'immobilisation de tous les biens de la société SAFA tant à Brazzaville qu'à Pointe-Noire et la mainlevée de mise sous mains de justice de l'immeuble abritant la pharmacie Forum Santé;

Disons que le Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, désigné gardien par l'ordonnance du 1^{er} février 2024 est tenu de représenter aux inculpés avec l'assistance de Maître Evrard SENHINGBE ADJE, huissier de justice, commissaire-priseur en la résidence de Brazzaville qui en dressera procès-verbal tous les biens gardés par lui et toutes les sommes dues à la société SAFA par lui perçues en cette qualité.

Fait en notre cabinet, le 27 août 2024

Le juge d'instruction

OPPOSITION

Jean-Félix Demba Ntelo plus que critique sur la gestion du pays

Le président de la Fédération de l'opposition congolaise (FOC), Jean-Félix Demba Ntelo, nouvellement élu à la tête de ce groupement politique, le 23 novembre 2023 à l'issue de sa convention nationale, a animé le 9 septembre dernier à Brazzaville une conférence de presse pour faire le point et dégager les perspectives, en s'adressant au peuple congolais, confronté selon lui, ces dernières décennies, à la «dure et cruelle réalité d'une crise multidimensionnelle, qui n'est autre que la conséquence d'une gestion hors normes et patrimoniale du pays».

Jean-Félix Demba Ntelo a fait l'évaluation de la création de la Fédération de l'opposition congolaise en janvier 2016. Il est revenu sur le changement de la Constitution du 20 janvier 2002, le référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 et l'élection présidentielle du 20 mars 2016 qu'il a qualifiée de «hold-up électoral et qui s'est poursuivie le 24 mars 2016 par une vague d'arrestations sur toute l'étendue du territoire et d'incarcérations des responsables de campagne des candidats de l'opposition. Quelques mois après, suivront l'incarcération et la condamnation à 20 ans chacun, des deux anciens candidats de l'opposition, Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi-Salissa», a-t-il dit.

Au terme de ses neuf ans d'existence, le conférencier pense que la FOC a surmonté plusieurs écueils «inhérents à la croissance de tout mouvement politique d'opposition où les départs sont souvent motivés par des raisons opportunistes, notamment l'attrait vers les délices du pouvoir et autres préoccupations alimentaires; les désaccords tactiques ou stratégiques par la recherche d'autres partenaires ou alors le renoncement pur et simple au dur et long combat politique vers l'alternance, face à la détermination des tenants du système, à s'y maintenir par tous moyens pour défendre les privilèges acquis».

Il a dénoncé les pratiques antidémocratiques et autocratiques du PCT. Jean-Félix Demba Ntelo pense que le départ de certains leaders politiques de la FOC, loin d'avoir affecté sa cohésion, a plutôt été une occasion de clarification de sa ligne politique et de consolidation de l'unité entre ses trois composantes que sont: L'IDC-FROCAD-CJ3M. «Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer que notre groupement politique a surmonté les écueils de l'opportunisme et du vagabondage, constituant les maux essentiels des faiblesses et des échecs des forces d'opposition au pouvoir actuel», a-t-il précisé.

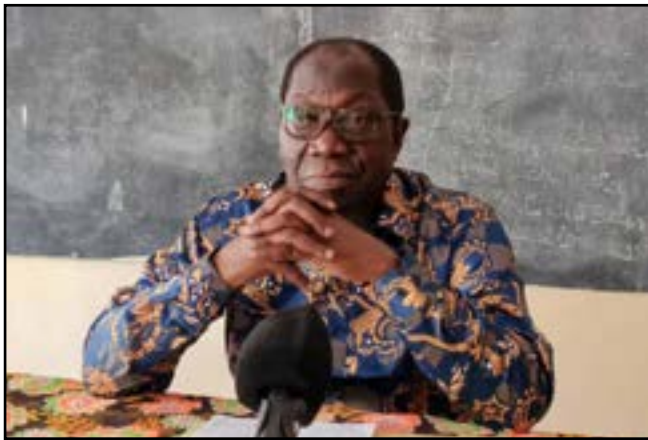
En 64 ans d'indépendance révolus, «le Congo face aux différents enjeux stratégiques et des déséquilibres du monde

est un pays vulnérable, dans tous les domaines, politiques, militaires, économiques et humaines, malgré les immenses potentialités constituées par les richesses naturelles de son sous-sol, son sol et les faveurs du climat équatorial», a affirmé le conférencier.

Le président de la FOC a estimé que le Congo qui a raté le train mondial en marche du développement, est aujourd'hui bloqué par plus d'un demi-siècle de mauvaise gouvernance.

Pour lui, la conservation du pouvoir par «les tenants du système politique, repose sur trois piliers: la force publique pour la répression des opposants; la fraude électorale massive pour se fabriquer des majorités de 90 à 100%; l'achat des consciences au sein des populations affamées et résignées, contraintes à leur sort sans perspectives d'avenir».

Il a critiqué le fait que 80% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté, dans un pays dont les richesses naturelles suscitent la convoitise de toutes les puissances industrielles d'Europe, d'Asie et d'Amérique. «Pendant que l'écrasante majorité est contrainte à une vie au quotidien dans la pauvreté et la misère, la minorité des dirigeants politiques, de leurs



Jean-Félix Demba Ntelo

proches, de leurs associés nationaux et étrangers, se servent dans une jouissance sans limite des produits des richesses nationales bradées aux sociétés étrangères. Pendant ce temps, tous les secteurs vitaux des infrastructures de base sont condamnés dans un état de faillite totale et irréversible», a-t-il souligné.

La FOC a exprimé sa solidarité avec toutes les voix qui s'expriment partout et à tous les niveaux pour dénoncer la cession ou la vente des terres congolaises aux Rwandais, qu'il a qualifié de trahison des intérêts supérieurs de la nation. «Rien ne saurait justifier de la part du Gouvernement des décisions de cette nature, susceptibles de mettre à terme nos populations en danger. Comment les membres du Gouvernement peuvent-ils parler avec autant de légèreté et d'irresponsabilité d'accord gagnant/gagnant?», s'est-il interrogé.

Aussi a-t-il dénoncé cet «acte de haute trahison de la souveraineté nationale. Nous demandons au Gouvernement de laver l'affront, si non l'injure au peuple congolais du

ministre et de l'ambassadeur rwandais qui se sont octroyé sur notre territoire la liberté de donner des leçons de pédagogie au peuple, accusé de n'avoir rien compris aux fameux accords entre le Congo et le Rwanda».

Pour la FOC, ce sont plutôt les membres du Gouvernement congolais qui ont besoin d'une pédagogie sur le patriotisme et l'amour du peuple congolais.

Il a, au nom de l'apaisement du climat politique et de l'indispensable réconciliation nationale mise à mal par plusieurs décennies de violences politiques, d'exclusion et d'injustice sociales, réitéré leur exigence de la libération de Jean-Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa.

Le conférencier a estimé que l'unique voie pour sortir le pays du blocage actuel et épargner le peuple des horreurs de la violence et de la guerre civile, est celle de la réconciliation nationale au sein de toutes les composantes de la nation, particulièrement les acteurs politiques à travers un vrai dialogue inclusif.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

INFRASTRUCTURES

Ces édifices qui tombent en ruines

A la faveur de la politique dite de la municipalisation accélérée enclenchée en 2004, certains départements ont bénéficié de vastes chantiers qui ont plus ou moins transformé leur image et partant du pays tout entier. Malheureusement, après leur réalisation, ces infrastructures routières, de base et de communication aéronautique, ne sont pour certains que l'ombre d'elles-mêmes. Nombreuses tombent en ruines faute d'entretien, d'utilisation et de négligence qui semblent accélérer leur dégradation. Un triste constat au regard des sommes colossales décaissées pour leur construction.

Les stades de Sibiti, Djambala, Ewo, Kinkala et Ouesso sont presque abandonnés. Les pelouses et les pistes d'athlétisme sont pris d'assaut par

les hautes herbes. Par manque d'entretien, ils sont dans un état de dégradation et à la merci des inciviques.

D'autres édifices, bien qu'opérationnels, tombent

aussi en ruines. Fissures par-ci, toiles d'araignées par-là. Les bâtiments se déteignent et les herbes gagnent du terrain. A l'intérieur, les carreaux se décapent et les toilettes ne sont plus que des souvenirs.

Les sièges des Conseils départementaux, des mairies et des sous-préfectures en sont des exemples patents.

Des éléphants blancs continuent d'attendre les derniers financements pour être achevés. Les logements sociaux d'Oyo se dégradent sans être occupés. Quelques-uns

Editorial

La Pravda

Depuis le 12 août dernier, le Gouvernement a pris le pari de contrer les réseaux sociaux sur leur terrain. Il a institué un espace de communication «où tout sera dit», «sans langue de bois». Deux fois par mois, lors de «La Quinzaine du Gouvernement», les journalistes sont 'autorisés' à poser toutes sortes de questions, s'abreuvant à la bonne source de la parole révélée sans (faire) courir le risque de véhiculer les Fake-news pour lesquelles le marigot des réseaux a une appétence avérée.

Il s'agit, pour nous journalistes, de recourir à la seule «Pravda» institutionnalisée et ne surtout pas regarder les sales horreurs des informations qui ne sont pas estampillées «officiel». Donc vraies. Dénuées de toute contre-vérité. Voire !

Le Gouvernement semble croire que la méfiance de l'opinion devant l'information officielle est attisée par les Fake-news des réseaux sociaux. Et qu'il suffit de proclamer qu'une information est vraie pour qu'elle le soit effectivement ou qu'elle ouvre les têtes et les cœurs des consommateurs éduqués à ne pas faire opposition, dresser l'obstacle du doute dévergondé, de la critique antipatriotique contre l'information venant de l'Etat. Vaste débat. Non : ouvrir un espace de communication et de dialogue avec la presse n'est pas une mauvaise chose. C'est en cela que tout pouvoir peut ressentir la respiration du peuple qu'on dirige, se faire sensible à ses préoccupations. Mais il ne s'agit de faire «boire» une communication verticale qui se suffirait à elle-même. Dans un pays où, depuis toujours, le peuple s'informe plus par la rumeur, vouloir se substituer aux réseaux sociaux, c'est prétendre que le Gouvernement seul peut dire la vérité.

Ou que celle-ci intéressera forcément l'homme et la femme de la rue. Car, au fond, vouloir à tout prix forcer à comprendre la vérité dans le sens où on la veut, c'est avouer qu'on ne peut pas convaincre et que, de temps en temps, on prend ses aises avec la vérité. On en est (presque) à la 3^e édition de cette «Quinzaine du Gouvernement», nous verrons à la longue ce que produira cette entreprise de bridage de l'information.

Albert S. MIANZOUKOUTA



L'état de dégradation de la Sous-Préfecture de Yaya

en tout cas.

Les chantiers amorcés se dégradent sous l'œil impuissant des autorités locales qui veulent tout attendre du Gouvernement qui, lui-même, a des soucis d'argent.

Suite aux pluies, les caniveaux se bouchent et le sable envahit les chaussées qui pourraient s'abîmer par manque d'entretien. A Dolisie, Pointe-Noire et Brazzaville, le réseau routier devient très défectueux et nécessite des cures de jouvence.

Les routes ont été construites et bitumées par-ci et par-là sans prévoir les évacuations

d'eau, c'est-à-dire les caniveaux. Et, pour quelle durée de vie?

A Brazzaville, beaucoup de chantiers sont en arrêt à l'instar du ministère de l'Administration du territoire, à la Place de la République; le bâtiment en face de la direction générale des douanes; l'hôpital des armées ou celui dans l'enceinte du Laboratoire national de santé publique, etc.

La Cité du Gouvernement tant promise n'est toujours pas sortie de terre alors que des démolitions ont été réalisées pour libérer les espaces derrière

(Suite en page

JUSTICE

Des Togolais à l'école congolaise en matière de justice constitutionnelle

Une délégation de la Cour constitutionnelle du Togo, sous la conduite de son président, le Pr Djobo-Babakan Coulibale, a séjourné à Brazzaville du 5 au 7 septembre 2024. Elle a eu une séance de travail avec l'institution sœur du Congo que dirige Auguste Iloki. Cette visite de travail des membres de la Cour constitutionnelle du Togo est justifiée par la tenue imminente des élections sénatoriales dans ce pays d'Afrique de l'Ouest et la nécessité de préparer la gestion du contentieux électoral éventuel y afférent.

Les délégations des deux Cours constitutionnelles ont eu une séance de travail. Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle du Congo, a fait deux présentations. Le premier exposé a porté sur les attributions de l'institution dont il a la charge: le contrôle de la constitutionnalité des lois, des traités et des accords internationaux, ainsi que le contentieux des élections référendaires, présidentielles, législatives et sénatoriales. La seconde présentation a été axée sur le contentieux des élections sénatoriales. La délégation togolaise a aussi fait un exposé sur les attributions de leur Cour constitutionnelle. L'ensemble de ces présentations a abouti à la conclusion que

les deux Cours ont quasiment des attributions identiques. Le Pr Djobo-Babakan Coulibale a dit: «Nous sommes en attente de l'organisation des élections sénatoriales au Togo. Le pays jusqu'à présent n'a pas encore mis en place son Sénat même si les textes l'ont prévu. C'est pourquoi toutes les dispositions sont en train d'être prises pour que cette élection ait lieu dans une période très rapprochée. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé venir ici parce que le Congo a une expérience dans ce domaine pour nous en acquérir. Nous avons tiré beaucoup d'enseignements. Les exposés présentés, très substantiels, nous avons eu cette possibilité d'avoir une perspective enrichie et



Les membres des deux cours constitutionnelles à la fin de leurs travaux

comparée. J'avoue que les enseignements que nous avons tirés nous permettront de procéder aux ajustements», a-t-il déclaré. Pour sa part, Auguste Iloki a souligné l'idée d'initier les relations de coopération en matière de justice constitutionnelle entre les deux Cours. Auguste Iloki a indiqué que la Cour constitutionnelle du Congo connaît une stabilité institutionnelle depuis la Constitution du 20 janvier 2002. A noter que le séjour togolais en terre congolaise a été marqué par une visite de courtoisie, le jeudi 5 septembre dernier, au président du Sénat, Pierre Ngolo.

Pour exprimer le sentiment de gratitude, une étoffe portée par les dignitaires Togolais a été offerte au président de la Cour constitutionnelle du Congo et des exemplaires de la Constitution et la loi électorale de ce pays. En retour, Auguste Iloki a mis à la disposition de la délégation togolaise un fonds documentaire composé de la Constitution, de la loi électorale et des décisions de la Cour constitutionnelle en matière de contentieux électoral et sénatorial, ainsi que deux statues en bois symbolisant l'office du juge constitutionnel.

Philippe BANZ

CONSOMMATION

Le vin de raphia désormais commercialisé

La société GTC a annoncé dimanche 9 septembre 2024, la mise sur le marché du vin de raphia sous la marque "Campek". C'était au cours d'une cérémonie de présentation et de dégustation de ce produit qui s'est déroulée à Brazzaville.

Une nouvelle gamme de boissons alcoolisées est désormais disponible sur le marché local. Il s'agit du «Campek», une boisson «tonifiante» dont l'inventeur et promoteur est l'ancien ministre d'Etat Henri Djombo. Elle est faite à base d'un mélange de vin de palmier raphia (appelé peke), d'extract naturel d'écorce d'acajou et d'une touche de saccharose. «C'est un produit bio 100% congolais; un trésor de santé», affirme Sarah Dissinda, responsable de l'équipe marketing.



Le produit est présenté sous deux formats de 33 cl, Campek (6% d'alcool) et Campek Fort (12% d'alcool). Les experts et les consommateurs ont eu deux heures pour en apprécier toutes les saveurs. «Je le trouve assez doux. A la première saveur, vous ne pouvez pas imaginer qu'il a été extrait du palmier raphia. Cela prouve vraiment que la production est de qualité», a déclaré Ghislaine Balongana Miabelo, consommatrice. S'agissant du lieu de production, la marque a implanté son unité industrielle à Enyellé dans le département de la Likouala. Un choix qui est justifié par le fait que la localité est considérée comme un des plus grands bassins de production de palmiers raphia au Congo. «La société GTC a pour ambition de commercialiser son vin non seulement au Congo, mais également dans d'autres pays africains», a indiqué Sarah Dissinda. Cette initiative permettra de promouvoir les produits locaux et de créer de nouvelles opportunités économiques pour les agriculteurs et les artisans. Sa production locale contribue au développement économique du pays tout en valorisant ses richesses naturelles. Elle incarne l'alliance entre la tradition et la modernité. Cette boisson, saura-t-elle séduire les palais les plus exigeants? L'histoire apportera la réponse.

Jean ZENGABIO



MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE CABINET

UNITE DE GESTION DU PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROCLIMAT)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 3 DANS LE BUREAU SATELLITE PAYSAGER DE POINTE-NOIRE (Publication du 6 septembre 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD), comprenant un prêt de 70 millions USD et un don de 12 millions USD du Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), pour un total de 82 millions USD, en vue de la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a également bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'Association Internationale de Développement (IDA). Le Projet s'étendra sur une durée de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds sera allouée au paiement des services du prestataire chargé de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) de Pointe-Noire.

2. Mandat

Le prestataire de service, responsable de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) de Pointe-Noire, aura pour mission d'identifier, d'évaluer, de financer, de mettre en œuvre, de suivre et d'accompagner les sous-projets proposés par les MPME, les coopératives et les groupements. Cette mission inclut également l'identification des besoins des ménages les plus vulnérables et la distribution des intrants nécessaires.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR), à travers l'Unité de Gestion du Projet de Création d'Activités Économiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés à soumettre leur candidature pour la fourniture

des services liés à cette prestation.

4. Profil du prestataire

Le prestataire de service chargé de la mise en œuvre de la composante 3 dans le Bureau Satellite Paysager (BSP) de Pointe-Noire devra répondre aux critères ci-après:

- **Profil organisationnel:** être une ONG locale spécialisée dans l'appui au développement, dotée des ressources, compétences et expériences dans des domaines tels que l'agronomie, l'agroécologie, l'agroéconomie, la zootechnie, les sciences vétérinaires, la sociologie, et la gestion des ressources naturelles. Le prestataire doit également justifier d'une expérience solide en matière de développement communautaire et/ou d'accompagnement (financier ou non financier) des bénéficiaires ou des populations cibles;
- **Expertise en approche participative:** avoir une expérience significative en approche participative, incluant la gestion dynamique des groupes, en particulier avec les groupes vulnérables tels que les femmes, les populations autochtones, et les ex-combattants;
- **Expérience locale:** justifier d'une expérience avérée dans la zone d'action proposée, démontrant une connaissance approfondie des réalités locales et des défis spécifiques à la région;
- **Expérience avec des bailleurs de fonds:** avoir déjà travaillé sur un projet financé par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds internationaux serait un atout majeur;
- **Réalisations similaires:** avoir mené avec succès au moins une mission similaire à celle proposée, avec des résultats tangibles et vérifiables;
- **Soutien aux MPME et coopératives:** Avoir une expérience démontrée dans le soutien aux MPME, aux coopératives, aux groupements de producteurs, et dans le développement des chaînes de valeur en République du Congo ou dans la région;
- **Connaissance de la zone:** posséder une parfaite connaissance

de la zone de mise en œuvre du projet, assurant ainsi une intervention efficace et contextuellement adaptée.

N.B: Seules les missions approuvées et attestées seront prises en compte lors de l'évaluation des candidatures.

5. Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants : un document attestant de l'existence juridique de l'organisation, une preuve de qualification et/ou d'expérience pertinente dans la réalisation de missions similaires, ainsi que des références d'anciens bénéficiaires des services.

6. Processus de sélection

La sélection du prestataire sera effectuée conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI), version de septembre 2023. La méthode de sélection retenue est celle de la sélection basée sur la qualité et le coût.

Les prestataires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et consulter les termes de référence (TDRs) de l'activité en envoyant un e-mail à l'adresse suivante: proclimatcongo@gmail.com, ou en se rendant à l'adresse indiquée ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, situé à l'Impasse du Croisement du Groupe Scolaire Remo et de l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville. Email: proclimatcongo@gmail.com. Tél.: +242 06 696 16 10.

7. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante: proclimatcongo@gmail.com, au plus tard le 27 septembre 2024 à 14h00. Veuillez indiquer en objet de l'e-mail le titre de l'AMI. Les dossiers soumis après la date limite ne seront pas acceptés.

Veuillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 5 septembre 2024
Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU.

BONNE GOUVERNANCE

La fonction parlementaire est budgétivore !

Depuis l'année 2014, le Congo est confronté à une grave crise financière et économique. Le pays est obligé de se tourner vers le Fonds monétaire international (FMI). Plusieurs chantiers financés par l'Etat sont en arrêt et les entreprises obligées de mettre les ouvriers en congé technique ou de mettre la clé sous le paillason.

Il est vrai que durant les années fastes, l'Etat s'est constitué une épargne importante, logée à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). La mission du Fonds monétaire international (FMI), conduite par Mme Dalia Kakuza au mois d'avril 2014, avait estimé que cette épargne est de 2.509 milliards de F.CFA et avait baissé de 265 milliards de F.CFA par rapport à l'année 2013. Mais, une partie de cette épargne était sous forme de prêts accordés à des pays africains, à la Banque de développement des Etats d'Afrique centrale (BDEAC) et à des sociétés nationales. Après s'être habitués à un grand train de vie, grâce à la manne pétrolière, les Congolais vivent le temps des vaches maigres. La fameuse diversification économique peine à se mettre en place. Même l'industrie touristique qui, sous d'autres cieux, contribue énormément au Produit intérieur brut (PIB), peine à décoller au Congo.

Le Gouvernement n'a pas d'autres choix que de revoir à la baisse ses ambitions en matière de dépenses publiques et d'investissements, pour éviter l'endettement excessif.

«Du fait d'un choc exogène, il y a donc rupture dans l'évolution des finances publiques. Cette rupture doit être bien traitée. Parce que, mal traitées, les ruptures ouvrent en général sur des récessions plus ou moins prolongées et parfois même sur le chaos total», avertissait l'ancien ministre d'Etat, ministre des Finances, de l'économie, du budget et du portefeuille public, Gilbert Ondongo, lors de la présentation de la loi de finances 2015.

Dès cet instant, si le Parlement avait pleinement exercé son rôle sur l'action gouvernementale que lui confère la Constitution, l'addition de la dette n'aurait pas été trop salée. En effet, la Constitution fait le devoir aux parlementaires de contrôler l'action de l'exécutif et leur donne les moyens d'exercer ce contrôle. L'article 107 de la Constitution dispose: «Le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement. Les moyens d'information et de contrôle du Parlement sur l'action du Gouvernement sont : l'interpellation ; la question

orale; la question écrite; la question d'actualité; l'audition en commission; l'enquête parlementaire; la motion de censure».

Mais, tous ces moyens sont rarement mis à contribution. Pour preuve, les questions d'actualité sont rares. Les questions sensibles font le plus souvent l'objet d'une censure du bureau de l'assemblée nationale, lors des questions orales avec débats au Gouvernement. Ils sont nombreux les députés y compris de la majorité, qui se plaignent d'une censure qui ne dit pas son nom.

La fonction parlementaire dans le pays se retrouve au cœur d'un enjeu politique budgétivore, par la faute de l'Etat. Le Parlement est devenu comme une caisse de résonance où les gens vont pour se faire ou se refaire une santé financière, au détriment des intérêts des populations. Les grandes questions de fond sont parfois occultées pour laisser place à la discipline du parti ou du groupe parlementaire. La peur de la sanction pèse donc sur leur tête comme une épée de Damoclès. Pour peu, ils sont prêts à se lancer dans une grève déguisée en boycottant les séances plénières lorsque leurs émoluments et bien d'autres primes ne sont pas payés.

Comparés aux parlementaires de la première législature après la Conférence nationale souveraine de 1992 qui n'étaient payés qu'à la fin



Les parlementaires autour du Chef de l'Etat

de chaque session, ceux des législatures de 2002, 2007, 2012, 2017 et 2022 sont vraiment gâtés: véhicules Toyota PRADO, gardes du corps, attachés parlementaires, assurances maladies, prises en charge des obsèques, primes et émoluments exorbitants.

D'où la bataille rangée au sein des partis politiques à la veille des législatives et sénatoriales sur le choix des candidats et l'engouement des candidats indépendants à la recherche des parrainages.

Face à la crise, la réduction du train de vie de l'Etat devient une nécessité absolue pour faire face à certaines charges. Les parlementaires devraient s'interroger sur la nécessité de maintenir ou pas certaines institutions qui ont fait leur temps et ne reposent plus que sur l'Etat en termes de salaires de ses membres. Lors de la dernière séance des questions orales avec débats à l'Assemblée nationale, le député Louis Gabriel Missatou (Club 2002 PUR), a suggéré au Premier ministre, dans le cadre de l'unicité de caisse, d'interdire des comptes privés ouverts aux noms des ministères dans les Banques et dont les recettes échappent au Trésor public.

A titre d'exemple, il a cité les recettes générées par les casiers judiciaires et certificats de nationalité délivrés dans les Tribunaux de grande ins-

tance. A cela, on peut également ajouter les diverses taxes dans le secteur hôtelier et du tourisme; les droits aux différents concours professionnels et examens d'Etat; la délivrance des certificats médicaux aux grandes endémies (2000) et à l'Université Marien Ngouabi (5000) pour les concours de l'ENS, ENSP, INSSA, ISG; les droits d'inscription à ces différents concours; la délivrance des diplômes et la légalisation des copies; les taxes forestières et environnementales; les taxes dans le secteur du commerce, du transport, des PME et la délivrance de la carte de commerçants; les passeports et cartes d'identité, etc. Autant de niches d'argent qui bénéficient à l'Etat si tout rentrait au Trésor public.

Qu'ils soient eux-mêmes hauts fonctionnaires ou non, les députés ont un rôle de terrain à remplir et sur lequel repose bien souvent leur chance de réélection. Malheureusement, la réalité est tout autre.

On peut cependant noter que l'acharnement à vouloir absolument gagner, ici et là, conduit, quelquefois, à utiliser des méthodes qui laissent plusieurs interrogations sur la foi de nos hommes politiques et pour une démocratie pluraliste.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

le ministère de la Justice. Depuis lors, cet endroit est devenu très impropre. Ce qui justifie, de toute évidence, les multiples souffrances de la population condamnée à subir le martyre, malgré les promesses faites dans les discours politiques et les projets de société.

Ils devraient, dans leurs écrits, compatir avec la population, en essayant de mettre en exergue, le vécu quotidien des Congolais contraints délibérément à la souffrance: pas d'eau, pas d'électricité, salaires médiocres: 50.000 FCfa, le Smig (sa-

laire minimum garanti), transport public difficile et coûteux. Certains, pour se rendre à leur lieu de travail, sont obligés d'emprunter trois à quatre bus, 600 FCFA en aller, et 600 FCFA en retour soit 1200 FCFA par jour! Coût élevé des denrées alimentaires: 5000 FCFA minimum pour une famille moyenne de trois personnes; la crise immobilière et le coût élevé du loyer: 80.000 FCFA pour un logement de deux chambres et salon, etc... Rien ne marche dans les services sociaux de base. Dans certaines écoles, les enfants prennent les

cours dans des conditions médiocres et dans les hôpitaux les gens meurent, tous les jours. Comment admettre que le CHU qui est le plus grand centre hospitalier du pays manque même de bistouris pour les opérations, et d'oxygène pour les réanimations? Les ascenseurs ne marchent pas. Dans le service de néonatalogie-réanimation, il manque même des lits. L'eau coule difficilement... pour ne citer que cela. Autant de situations qui devraient interpeller la conscience des députés.

KAUD

COUP D'OEIL EN BIAIS

Une intoxication alimentaire fait près de 10 morts à Nsah

Neuf personnes, des citoyens autochtones vivant essentiellement de cueillette, ont trouvé la mort suite à une intoxication alimentaire, le week-end dernier à Nsah, une localité située à 72 kilomètres de Djambala, dans le département des Plateaux. Elles auraient consommé de l'igname sauvage. Les proches des victimes ont expliqué «qu'après avoir mangé, les victimes ont vomi et ont été pris de diarrhées, avant de succomber par la suite». Selon une source, d'autres personnes ayant consommé cette igname se battraient contre la mort dans un centre hospitalier. Des investigations sont en cours pour en savoir un peu plus sur la cause réelle de ce drame qui frappe un département qui jouit d'une grande réputation de producteur d'igname

Fuites d'informations : le seuil de l'indécence

Drôle de phénomène que celui qui frappe les institutions et les administrations publiques. En effet, la course effrénée à la publication des informations classées « Confidentiel » à laquelle nous assistons ces derniers temps devient un phénomène courant. Elle laisse penser que la République est désormais dans la rue. Tout désormais semble publiable et les auteurs de cette pratique répréhensible ne s'interdisent rien, ne se fixent aucune limite. Les échanges épistolaires et téléphoniques entre les hauts responsables de la République, par exemple, se retrouvent désormais sur la place publique. Il y a quelques jours, un courrier confidentiel du Trésorier payeur général, Albert Ngondo, au ministre de l'Economie et des finances a fait les choux gras de la presse et des réseaux sociaux. Aucun service de l'Etat n'est à l'abri du phénomène des fuites de documents administratifs confidentiels. Quel effet produira la mise en garde du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, préoccupé sans doute par ce phénomène si aucune enquête n'est ouverte pour en trouver les auteurs ou les commanditaires ? En tout cas, l'époque où les documents frappés du sceau «confidentiel» suscitaient une certaine peur pour l'agent public semble révolue.

Université Marien Ngouabi: Le salaire après la grève

La grève est devenue le carburant de l'Université Marien Ngouabi. Cet établissement public d'enseignement supérieur vit au rythme des grèves depuis plus de deux décennies. Récemment, il a fallu au personnel enseignant et non enseignant permanent d'aller en grèves pour obtenir le paiement de trois mois de salaire. Les vacataires l'ont bien compris. C'est pourquoi ils ont débrayé, à leur tour, et décidé de ne renouer avec l'établissement que si le Gouvernement prend en compte leurs revendications. C'est pourquoi aussi le personnel enseignant et non enseignant permanent projette une fois encore de reprendre la grève, car trois autres mois d'arriérés de salaire se sont ajoutés depuis le versement des derniers salaires. Le Gouvernement ne se contente que de trouver des solutions au coup par coup, sans vision constructive du lendemain. A cette allure, on n'en finira pas avec les grèves à l'Université Marien Ngouabi. Cet établissement a besoin véritablement d'un projet universitaire.

Carburant : une crise cyclique

Une pénurie de carburant a sévi en début de semaine à Brazzaville. Les stations-service ont été prises d'assaut pendant cinq jours par de longues files d'automobiles. En réalité c'est une crise cyclique. Chaque année, elle resurgit. Jusqu'au moment où nous mettions sous presse, les automobilistes se bousculaient toujours devant les stations d'essence. Certains pompiers en ont profité, en redevenant fournisseurs de carburant aux «kadhafi», qui ont érigé leurs maisons en dépôts. Or l'activité de dépôt-vente est réglementée. Elle est par ailleurs très dangereuse.

Des feux de signalisation non respectés à Bacongo

Les feux de signalisation du carrefour Avenue des Trois francs-Avenue Simon Kibangu, à Bacongo (2^e arrondissement de Brazzaville) ne sont pas respectés par les automobilistes. Si certains s'arrêtent et attendent le feu vert pour continuer la route, la plupart des chauffeurs de taxi «100-100» passent sous le feu rouge. Faut-il que les agents de la circulation routière s'y pointent ? Exiger des feux de signalisation, c'est bien, les respecter c'est encore mieux.

ENVIRONNEMENT

La RPDH appelle à délocaliser la société METSSA Congo à Pointe-Noire

Organisation non-gouvernementale engagée dans la promotion, défense et protection des droits de l'homme au Congo, la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), membre de la Coalition congolaise Publiez ce que vous payez, de plusieurs réseaux à travers le monde et contact national de Transparency international (TI), a publié le 22 août 2024 à Pointe-Noire, une déclaration relative aux effets néfastes nuisant à la vie des populations occasionnés par la société METSSA Congo basée à Vindoulou, à Pointe-Noire. Ci-après la teneur.

Dans le cadre du suivi de la pollution environnementale induite par les activités de recyclage des batteries au plomb usagées, de la société METSSA Congo Sarlu à Vindoulou, la RPDH salue les mesures prises par Madame la Ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo notamment, la publication en date du 3 juillet 2024, de l'arrêté n°13842/MEDDBC-CAB portant suspension totale desdites activités puis de la décision n°1342/MEDDBC-CAB.24 du 18 juillet 2024 instituant une mission d'enquête multipartite du 5 au 10 août 2024.

Pour rappel, en 2020, la fonderie METSSA Congo avait été mise en demeure pour non-conformité environnementale pendant une période de trois (03) mois. Quatre ans plus tard, elle a écopé d'une suspension totale de ses activités pour risque majeur avéré sur la santé de l'homme et sur l'environnement.

Ce constat atteste d'évidence que les mesures correctives, mises en œuvre pour la reprise effective des activités de cette entreprise de novembre 2020 à ce jour, n'ont été ni efficaces, ni efficientes. D'où l'urgence nécessaire de délocaliser cette usine pour sauvegarder la santé des populations riveraines.

De plus, le droit à un environnement sain est une condition préalable de réalisation de certains droits humains comme le droit à la vie, le droit à la santé, etc... A cet égard, la RPDH exhorte les autorités compétentes à s'assurer que la mission d'enquête en cours, soit impartiale, sans biais potentiel ni conflit d'intérêt, et qu'elle aboutisse à des résultats objectifs susceptibles de garantir les droits des communautés affectées.

Par ailleurs, la RPDH observe que la mission d'enquête en cours n'a pas inclus les analyses de la qualité des sols et de l'eau, de façon qu'elle soit exhaustive et crédible.

Enfin, en raison des conditions d'exposition environnementale plus ou moins prolongées et dans la perspective de capitaliser sur les résultats de l'enquête, la RPDH recommande:

- Une prise en compte des données les plus récentes disponibles et les plus fiables pour un constat objectif et une recherche des solutions durables au dossier.
- Une analyse du niveau de contamination des populations présentes dans la zone des activités de METSSA Congo, mais aussi une analyse du sol et du sous-sol autour du site d'exploitation;
- Une délocalisation de la fonderie;
- Une décontamination du site de l'usine et de ses environs;
- Une prise en charge et le suivi médical des personnes avérées contaminées.

Contact Presse:

Tél.: 05 019 85 01 / 05 534 91 27

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boite Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le deux août deux mille vingt-quatre, enregistré Folio 153/10 n° 1127, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel ;

Dénomination: «GATRIFI SARL» ;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Transport hydrocarbures ;
- Transport, livraison eau potable;
- Transport et logistique ;
- Accueil et voyage;
- Location véhicules.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: Quartier Koufoli, ruelle de l'école publique, 4^e parcelle à gauche, Arrondissement V, Mongo-Mpoukou; Téléphone: 04 466 42 29/06 628 17 37, Pointe-Noire, République du Congo ;

Gérant: Monsieur **Guy Patrick MAFOUKILA** ;

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00174**.

Pour avis,

**Maître Sandra Célia
M'BATHI-DHELLO BOUBAG**

FUSION-ABSORPTION PAR LA SOCIETE

«BGFIBank Congo » S.A. (Société absorbante)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration; Au capital de 50.000.000.000Francs CFA

Siège social : Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, Brazzaville, B.P. 14579 (République du Congo)

RCCM : CG-BZV-01-2003-B14-00035

DE LA SOCIÉTÉ

«ADIC» S.A. (Société absorbée)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au capital de 11.860.000.000Francs CFA

Siège social : avenue Amilcar Cabral, Centre-ville, Brazzaville (République du Congo)

RCCM : CG-BZV-01-2011-B14-00007

Aux termes d'un acte sous seing privé signé le 20 août 2024 entre la **BGFIBank Congo S.A (société absorbante)** d'une part et **ADIC S.A (société absorbée)** d'autre part, déposé au rang des minutes de **Maître Gervel Éric Mexan BIMBENI**, notaire à Brazzaville, enregistré à la recette des impôts de Brazzaville-plaine, le 26 août 2024 sous **folio 156/12 numéro 6976**, il a été établi le projet de fusion tel que arrêté par les conseils d'administration successifs, savoir :

- Conseil d'administration du 10 août 2024 concernant la BGFIBank Congo SA dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de **Maître Gervel Éric BIMBENI**, notaire à Brazzaville enregistré le 26 août 2025 à la recette des impôts de Brazzaville-plaine **folio 156/17 numéro 6981**, déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville le 27 août 2024 sous le numéro de dépôt **CG-BZV-01-2024-D-00708**.
- Concernant la société ADIC S.A, réunion du conseil d'administration du 7 août 2024, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de **Maître Gervel Éric BIMBENI**, notaire à Brazzaville, enregistré le 26 août 2024 à la recette des impôts de Brazzaville -plaine sous

folio 156/10 numéro 6974, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville le 27 août 2024 sous le numéro de dépôt **CG-BZV-01-2024-D-00709**.

Il a été annexé à ce projet de traité de fusion les actes suivants:

- les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.
- les marques et brevets transmis (néant) .
- les biens immobiliers.
- les titres de participation (néant).
- les engagements hors bilan compartiment non bancaire (néant).

Une copie authentique de ce projet de traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville le 27 août 2024 sous les références **CG-BZV-01-2024-D-00712** pour la BGFIBank Congo S.A (société absorbante) et **CG-BZV-01-2024-D-00713** pour ADIC S.A (société absorbée). Les conditions de la réalisation de cette opération de fusion ont été stipulées dans le projet de traité de fusion comme suit :

1. Approbation par L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la BGFIBank Congo S.A du projet de fusion.

2. Accord préalable de la commission bancaire de l'Afrique centrale en sigle COBAC, conformément aux dispositions du règlement **COBAC R-2016/02** relatif aux modifications de situation dans les établissements bancaires.

Enfin Il a été arrêté et convenu entre les parties que la fusion objet du projet de traité prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, de sorte que toutes les opérations réalisées par ADIC S.A (société absorbée) entre cette date et la date définitive de réalisation de la fusion seront réputées être faites au profit ou à la charge de la BGFIBank Congo S.A (société absorbante) et considérées comme accomplies par cette dernière depuis le 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 682 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et au GIE portant traité OHADA, un droit d'opposition à ce projet de fusion est ouvert pour un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.

Pour Avis

**Me Gervel Éric BIMBENI
Notaire**

SOMMET CHINE-AFRIQUE

50 milliards de dollars de nouveaux financements pour l'Afrique

Après une semaine de rencontres et de discussions de haut niveau, le FOCAC, sommet entre la Chine et l'Afrique, s'est officiellement achevé vendredi 6 septembre 2024. Il a adopté par consensus la Déclaration de Beijing sur la construction conjointe d'une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à la nouvelle ère. Il débouche sur l'annonce de 50 milliards de dollars de nouveaux financements pour l'Afrique au cours des trois prochaines années. Cela permettra de développer les infrastructures, l'agriculture et les énergies vertes du continent.

Le mot d'ordre, c'est la modernisation. Le président chinois Xi Jinping l'a rappelé à plusieurs reprises. Son souhait, c'est de lancer une vague de modernisation du Sud global et écrire un nouveau chapitre dans la construction d'une communauté d'avenir. La Chine a conclu des partenariats stratégiques avec tous les pays d'Afrique ayant des liens diplomatiques avec elle. Au cours du sommet, la Chine a établi ou renforcé ses partenariats stratégiques avec 30 pays au total. Les inquiétudes liées à la dette de-

meilleur accès aux marchés chinois pour les produits agricoles et manufacturés africains. Les regards sont à présent tournés vers l'avenir: le développement et le transfert des technologies notamment, permettraient de favoriser l'emploi local et

ment été très politique, avec des gestes forts et un positionnement de neutralité réaffirmé par Pékin. A cette grand-messe, le Congo a été représenté par son président Denis Sassou-Nguesso, qui a été nommé co-président du FOCAC. Il succède au pré-



Les participants au sommet Chine-Afrique à Beijing

meurent: les pays d'Afrique veulent de meilleures conditions commerciales avec la Chine, tout en espérant un

participer ainsi à un rééquilibrage commercial entre le continent et l'empire du milieu. Ce sommet a égale-

sident sénégalais Bassirou Diomaye Faye.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Ouverture d'une enquête après une tentative d'évasion à la prison de Makala

Des tirs d'armes ont été entendus à la prison centrale de Makala, à Kinshasa, dans la nuit du 1er au 2 septembre 2024. Il s'agirait d'une tentative d'évasion. Mais les détails restent flous sur les responsables et les motifs. De nombreux détenus ont été blessés. Les autorités assurent que les services de sécurité ont rapidement maîtrisé la situation. Des enquêtes sont en cours pour éclaircir les circonstances de l'incident, mais aucun bilan officiel n'a encore été communiqué.



La saturation de la prison centrale de Makala est source des évasions

D'abord, il y a eu des tirs isolés à l'intérieur de la prison, puis une rafale continue sous une pluie battante. A Makala, c'était la panique. On pouvait y voir des détenus, torches à la main, tentant de se frayer un chemin dans l'obscurité. La confusion est totale, le bruit des verrous forcés se mêle aux cris des détenus excités et aux tirs qui résonnent. Certains prisonniers parviennent à sortir de leurs cellules, mais se retrouvent pris au piège dans l'enclos. L'espoir d'une évasion tourne vite au drame. Des corps gisent sur le sol, mouillés par la pluie. A la première lueur du jour, une épaisse fumée noire s'élève des pavillons de la prison. La situation est main-

tenant sous contrôle, mais les dégâts sont considérables. Les autorités annoncent des mesures. Le ministre de la Justice Constant Mutamba parle de sabotage prémédité,

et promet une «réponse implacable» après les enquêtes. Pour Jean-Claude Katende, défenseur des droits de l'homme, président de l'ASADHO, c'est un vrai carnage, il réclame une enquête indépendante, jugeant les déclarations des politiciens insuffisantes. L'ONG Les Amis de Nelson Mandela pour la défense des droits humains va dans le même sens et condamne fermement toute forme de violence et d'exécutions sommaires, même au sein des établissements pénitentiaires. Samuel Mbemba, vice-ministre de la Justice a relevé: «Nous voulons dire que le premier responsable de ceci, ce sont les magistrats qui envoient en prison même de simples suspects. En droit pénal congolais, la liberté est le principe. La détention est une exception, ce qui veut dire que la prison est, en principe, faite pour les condamnés».

Alain P. MASSAMBA

GABON

Les réactions se multiplient après la fuite du projet de Constitution

Les réactions se multiplient après la fuite du projet de Constitution. Les partisans des militaires au pouvoir annoncent qu'ils feront campagne pour le «oui» en vue du référendum constitutionnel prévu avant la fin de l'année. Le texte propose notamment un mandat de 7 ans renouvelable une fois et fixe l'âge des candidats à la présidentielle entre 35 et 70 ans. Beaucoup d'autres estiment que ce projet, taillé sur mesure pour le général Brice Clotaire Oligui Nguéma, cherche à instaurer une dictature à la tête de l'Etat, et appellent à voter «non». Les soutiens des militaires au pouvoir se sont rapidement mobilisés pour faire campagne en faveur du «oui». Parmi eux, Gervais Oniane, ancien candidat à la présidentielle de 2023 et président de l'Union pour la République (UPR), voit dans ce projet une réponse aux attentes des Gabonais. «Je soutiens le fait que le Gabon puisse enfin avoir un régime présidentiel et je soutiens qu'il soit désormais consacré que, pour être président de la République gabonaise, il faut nécessairement être Gabonais de père et de mère. Je demande à tous les Gabonais de voter oui», a-t-il dit.

Le projet propose la suppression du poste de Premier ministre. Emmanuel Edou Eyene, président de l'Alliance patriotique, parti fondé par Raymond Ndong Sima, pourrait lui aussi appeler à voter en faveur du projet: «Ce qui est important pour les Gabonais, ce n'est pas seulement le poste de Premier ministre. Nous allons appeler à voter pour un projet qui aurait été approuvé par le Parlement gabonais». Opposant depuis l'époque d'Omar Bongo, Pierre Claver Maganga Moussavou qui a fait plusieurs incursions au gouvernement, affirme qu'il battra campagne pour le non, si ce projet est validé en l'état par le Parlement: «On ne peut pas dire oui à une loi taillée pour le président Oligui, qui veut être le seul candidat et pour une dictature assurée et féroce», a-t-il fait savoir.

Avant le référendum prévu d'ici fin 2024, le projet de Constitution doit d'abord être évalué par le Parlement.

Gaule D'AMBERT

REMERCIEMENTS



La famille LOUKAKOU, remercie très sincèrement les familles, amis et connaissances qui lui ont apporté soutien et réconfort à l'occasion des funérailles de Pierre-Eugène LOUKAKOU, décédé le 8 juillet 2024 et porté en terre au cimetière privé de Wayako, le 27 juillet.

Une messe en sa mémoire a été célébrée le dimanche 8 septembre 2024 en l'église Saint Esprit de Moundali.

Dieu a donné, Dieu a repris, à Lui toute la gloire pour l'éternité. Puisse l'âme de Pierre-Eugène LOUKAKOU, notre bien-aimé frère, beau-frère, père, oncle et grand-père, trouver miséricorde auprès de Dieu et reposer en paix!

NECROLOGIE

Dans un communiqué diffusé le 7 septembre 2024, le Cardinal Dieudonné Nzapalainga, archevêque métropolitain de Bangui, en République centrafricaine et son presbyterium, annoncent le décès de Mgr Joseph Marie

NGOUI AKANDJI, prêtre du diocèse d'Alindao, doyen des prêtres centrafricains, survenu le 7 septembre à 16h, à l'hôpital communautaire de Bangui, dans sa 96ème année. Ayant vécu 67 ans de sacerdoce, l'illustre disparu était le 4ème

prêtre oubleuanguien après l'abbé Barthélemy Boganda. Sa devise: «Ad Jesum per Mariam (A Jésus par Marie)». La Semaine Africaine présente ses condoléances à l'archidiocèse de Bangui et à la famille biologique du prélat.



SANTE PUBLIQUE

Un nouveau partenariat pour Wildlife conservation society et le laboratoire national de santé publique

Dans le cadre de la conservation de la faune et la promotion de la santé publique, un nouveau protocole d'accord a été scellé le 4 septembre 2024 entre Richard Malonga, directeur général de Wildlife conservation society (WCS)-Congo, et le Professeur Fabien Roch Niama, directeur général du laboratoire national de santé publique (LNSP). Ce protocole a pour objectif de développer les capacités diagnostiques afin d'atténuer les effets de certaines maladies qui touchent aussi bien les hommes que les ani-



Richard Malonga et le Pr Fabien Roch Niama signant les documents

maux au Congo.

L'accord entre les deux institutions vise aussi à renforcer les efforts conjoints dans la surveillance des maladies zoonotiques et la formation des personnels techniques habilités. Il servira de cadre pour l'échange de ressources et d'informations afin de prévenir et de contrôler ces maladies qui menacent tant la santé humaine que la faune sauvage. Pour le Pr Fabien Roch Niama, l'accord permettra de nouer une réelle collaboration entre Le WCS-Congo et le LNSP en rapprochant ses scientifiques au travers des projets de recherche communs, de manière à unir les efforts «dans le but non seulement de mieux comprendre l'écologie des pathogènes potentiellement zoonotiques dans notre pays, mais aussi des moyens de diagnostic et de lutte contre eux. Ce qui est un défi conséquent à relever, mais nous avons bon espoir que la conjugaison de nos intelligences et de nos forces permettra l'atteinte, de ces ambitieux souhaits, au bénéfice de nos populations», a souligné le directeur général du LNSP.

Le Pr Fabien Roch Niama a relevé que durant ces dernières décennies, de nombreuses épidémies d'agents pathogènes zoonotiques plus ou moins graves pour la vie humaine ont souligné que les maladies transmissibles continuent de représenter une réelle menace pour la santé publique. «La pandémie de COVID-19 a prouvé le grave impact des retombées zoonotiques sur les communautés, les institutions et les pays. Elle a mis en évidence les conséquences dévastatrices de l'inadéquation des mécanismes de détection, de prévention et de réaction aux maladies, qui sous-tendent la faiblesse des systèmes de santé. Cette pandémie a soulevé une série de questions scientifiques sans réponse et de défis déterminants à l'interface homme-animal-environnement incitant la communauté internationale à encourager la solidarité et la collaboration entre les pays et à investir dans le renforcement de ces systèmes», a-t-il dit.

En vue de contribuer au renforcement du système de surveillance épidémiologique, le Pr Niama a indiqué que le LNSP avec ses partenaires ont engagé un vaste programme visant non seulement le renforcement de son plateau technique désormais opérationnel et en adéquation avec les avancées technologiques actuelles, mais aussi, le renforcement de ses ressources humaines, notamment en renouvelant ses équipes par la formation des jeunes.

De son côté, Richard Malonga a précisé que la nouvelle collaboration envisage de renforcer les capacités de diagnostic pour d'autres maladies zoonotiques, et à former de jeunes chercheurs congolais pour qu'ils deviennent des experts dans les méthodologies d'analyse des échantillons de faune, le séquençage du génome entier et l'analyse bio-informatique.

WCS-Congo, a-t-il dit, s'engage à poursuivre la collaboration avec le LNSP dans le respect mutuel et la réciprocité. «Il sera question de pérenniser notre collaboration dans la préservation des acquis qui nous lient depuis 2010, période au cours de laquelle, nous avons élaboré notre premier accord de collaboration. Depuis lors, nous travaillons ensemble, notamment sur la prévention des futures épidémies du virus d'Ebola dans le nord du Congo. Cette collaboration a été très fructueuse et nous avons pu réduire le temps nécessaire pour tester les échantillons de carcasses d'animaux sauvages de plusieurs semaines à quelques heures», a-t-il déclaré.

A souligner que le WCS et le LNSP travaillent ensemble depuis plus de 20 ans.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

MARCHE FINANCIER DE LA CEMAC

Evolution du marché des valeurs des trésors publics

Le Cadre permanent de concertation des trésors publics (CPC-TP) des pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) a tenu à Brazzaville, sa 11^e session, du 2 au 5 septembre 2024, en vue de renforcer l'attractivité du marché financier. Les travaux ont été placés sous la houlette de Raymond Yoka Ikama, président du CPC-TP.

Le CPC-TP de la CEMAC a été institué pour permettre aux différentes administrations financières de la Communauté concernées par les activités de marché financier pour échanger de manière régulière avec l'ensemble des parties prenantes, de partager les bonnes pratiques et renforcer la coordination des interventions des Etats sur le marché financier, dans l'intérêt d'une dynamisation accrue et d'un approfondissement du marché des valeurs du trésor de la CEMAC. Le thème des débats de cette session a porté sur le «Développement des capacités organisationnelles et humaines et problématique de déontologie sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC». Les acteurs de marché ont mieux compris la nécessité de se doter d'une bonne organisation interne et de ressources humaines de qualité pour la bonne gestion des opérations de marché et proposer des pistes de solutions. Le marché peut contribuer de façon durable aux économies, si le renforcement des capacités

organisationnelles et humaines peut faire partie des politiques managériales des institutions. Il faut également ajouter l'éthique et la probité morale en pratique pour apporter des changements.

Les participants ont constaté que des progrès ont été enregistrés en matière de transparence sur le stock de la dette de l'Etat, l'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel, ainsi que le renforcement des capacités des services des trésors. Cependant, des efforts demeurent dans la mise en œuvre des stratégies d'apurement et de non accumulation des arriérés, la mise en place des plans nationaux d'éducation financière, la communication avec les acteurs de marché et les investisseurs institutionnels, la mise en place des comptes uniques du trésor, la constitution des coussins de trésorerie et la non observation systématique par les trésors des plans annuels de trésorerie. Le marché des valeurs du trésor de la CEMAC a enregistré un encours de 6.931,4 milliards de



Une vue des participants

FCFA à la fin du mois de juillet 2024. Malgré cette croissance chiffrée, on a noté une évolution morose des indicateurs du marché primaire et une atonie du marché secondaire avec l'enregistrement de quelques incidents de paiement. Clôturant les travaux, le président Raymond Yoka Ikama a rassuré: «Au regard de ce diagnostic, les pistes de solutions et des actions à mener ont été proposées. Elles nécessitent un engagement de tous pour l'atteinte de l'objectif. Sur la question de l'éthique et de la déontologie, un projet de code d'éthique et de déontologie est en cours d'élaboration par la Banque centrale, qui s'appliquera aux acteurs du marché des valeurs du trésor de la CEMAC». Les travaux de la CPC-

TP de la CEMAC ont connu la participation de Blaise Ezo'o Engolo, secrétaire général de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), Mme Nelida Chumo Mata, directeur de la stabilité financière des activités bancaires et du financement des économies à la BEAC, Serge Dino Gassakys, directeur national de la BEAC, Christian Rodrigue Otoly, rapporteur du Cadre permanent de concertation des trésors publics de la CEMAC, Richard Evina Obam, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, et Salvador Mangué Ayingono, secrétaire général la Commission de surveillance du marché financier (COSUMAF).

Philippe BANZ

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE (CHU-B)

Le Pr Thierry Gombet appelle à l'implication du personnel pour la bonne gestion de l'institution

Le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B), le Professeur Thierry Raoul Alexis Gombet, a animé le 6 septembre 2024 à Brazzaville, une conférence de presse dans le but d'épingler les conditions de travail de cette institution, les travaux déjà amorcés ainsi que les différents contrôles que subi le CHU-B.

Depuis sa nomination à la tête du CHU-B, le Pr Thierry Raoul Alexis Gombet s'est dit s'être fixé trois priorités: la présence effective du personnel au travail; l'amélioration de l'offre de soins et l'hygiène au sein de l'hôpital, en réorganisant les services et la réhabilitation des sanitaires. Il a également fait un diagnostic sur le problème de cette institution qui relève de la crise morale: «les gens ne changent pas. Toutes les déviations ne seront pas tolérées», a précisé le directeur général du CHU-B.

Face à ces trois priorités, le Pr Gombet a conclu: «La présence au travail est très mitigée; je ne suis pas très satisfait sur l'offre de soin. Avec l'accompagnement de notre partenaire qui est la Banque postale, il y aura une amélioration. Sur l'hygiène, il y a beaucoup d'amélioration, à en juger les Congolais».

Pour les travaux, le CHU a reçu les financements de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 10 millions d'euros, et un prêt que le Gouvernement a obtenu de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC). Ce prêt s'élevait à 12 milliards de FCFA. Avec le financement de l'AFD, le CHU-B a réhabilité des sanitaires, les conduits d'eau, les

buanderies, les baches à eaux et tous les systèmes pour la lutte contre l'incendie. Ces travaux sont terminés.

Le prêt de la BDEAC a permis la rénovation de tous les bâtiments, la réhabilitation des matériels d'équipement, des services de radiologie et de stérilisation. «La stérilisation, les travaux de radiologie et de laboratoire ont été faits. Le service des maladies infectieuses est totalement refait, le service de la psychiatrie est fait en partie. L'IRM et le scanner ont déjà été totalement rendus et fonctionnent depuis plus d'une année. Nous attendons l'installation du matériel de radiologie classique. Le matériel est déjà à Brazzaville, mais quelques travaux au niveau des locaux se font. En ce qui concerne le côté équipement, nous sommes avancés. Il y a eu aussi des efforts du personnel du CHU-B qui a refait la buanderie et le système de la pharmacie. Les personnels se sont également impliqués dans la contribution de la centrale d'oxygène», a déclaré le directeur général.

Le Pr Gombet dit vouloir s'impliquer sur la formation des nouveaux médecins. Il fait en sorte que les services des unités d'enseignement de recherche soient bien dirigés; responsabiliser ceux qui les dirigent et leur



Pr Thierry Raoul Gombet pendant la conférence de presse

donner des moyens nécessaires. «On peut avoir dans un pays de nombreuses cliniques privées, mais, pour la pérennité, un pays ne peut pas se passer d'un CHU. C'est dans cette institution que l'on forme les futurs médecins. Et donc dans un CHU, il y a des services hospitaliers qui ne peuvent être dirigés que par des professeurs d'université, parce que, ils ont été formés pour faire de l'enseignement, des soins et de la recherche. Les futurs médecins font 5 à 6 ans de théorie et une année de pratique. Nous devons faire en sorte qu'il y ait toujours un CHU dans notre pays et que nous continuons à former des médecins», a-t-il déclaré.

S'agissant des réseaux de détournement de médicaments et l'augmentation des consultations, le Pr Thierry Raoul Alexis Gombet a reconnu qu'avant sa nomination, son prédécesseur avait arrêté et renvoyé des agents. A son arrivée, trois membres du personnel ont été également sanctionnés.

Pour y remédier, «ils ont installé des caisses et cet argent va à la banque postale. Grâce à ces caisses, nous avons gagné 30%. Nous sommes passés de 10 à 30%. Il y a encore des efforts à faire dans la lutte contre les anti-valeurs», a-t-il indiqué.

Le directeur général du CHU-B appelle à l'implication de tout le personnel, de tous les agents et surtout des chefs de services, pour la bonne gestion de l'institution. «Il faut que nous gérons notre hôpital. Nous ne devons pas vivre comme si nous étions des étrangers. Il faut l'implication des chefs de service et personnellement moi-même», a-t-il relevé.

Le CHU-B connaît aussi des audits. Il est de même contrôlé par la commissions des parlementaires, de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) et du ministère en charge du Contrôle d'Etat.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA



DAO N°03/DS-DMG/LCB Bank/092024

RELATIF A FOURNITURE DES GROUPES ELECTROGENES

Date limite pour le dépôt des offres: 27 Septembre 2024 à 15h00

- Lieu de retrait des DAO: Direction Support LCB Bank
Av. Amilcar Cabral B.P: 2889-Brazzaville, République du Congo

- Lieu de dépôt des DAO: LCB BANK Direction Audit Interne
et Inspection Générale

Siège régional de Pointe-Noire (face Chambre de Commerce)
Pointe-Noire - République du Congo

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°449/2024/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	31902 du 08-05-24	Sect P1, bloc 11 ; Pile 13 (ex.15) ; Sup : 557,39m2	3, RUE BATEKES	3-BZV	Succession BEBELAMBOU Pierre
2	32040 du 07-06-24	Sect P7 suite, bloc 18 ; Pile 4 ; Sup : 489,01m2	2067, RUE MADZIA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	LAH Aboubakar
3	32041 du 07-06-24	Sect P7, bloc 105 ; Pile 6 ; Sup : 154,13m2	517, AVENUE LOUOMO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	LAH Aboubakar
4	32081 du 26-06-24	Sect AB, bloc - ; Pile - ; Sup : 6.400,00m2	KINTELE (QUARTIER LIFOULA)	POOL	MBOURAMIE Zoé Adeline
5	31059 du 17-11-23	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 9.130,00m2	AVENUE NON DENOMMEE (QUARTIER 06 LINNENGUE)	CUVETTE	AYESSA Franck Elvis Alexis
6	32014 du 31-05-24	Sect P7 suite (ex.P7), bloc 46 ; Pile 15 (ex.1551) ; Sup : 494,28m2	1551, RUE NOUMBI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BOUNSAANA Hilarion Victor
7	32273 du 22-07-24	Sect P2, bloc 04 ; Pile 02 ; Sup : 386,35m2	38, RUE MBAKAS	3-BZV	DIARRA BAMBA
8	31897 du 07-05-24	Sect P8, bloc 83 ; Pile 13 (ex.8) ; Sup : 240,19m2	57, RUE KINKALA	4-BZV	NGABANGUI Gulles Latran
9	32078 du 18-06-24	Sect P15, bloc 30 ; Pile 12 ; Sup : 382,51m2	39, RUE BOUNDJI	6-BZV	ELION MONGO Dana Dadhy Maurey
10	32330 du 07-08-24	Sect P13B, bloc 45 ; Pile 4 ; Sup : 418,57m2	RUE LIBERTE	4-BZV	MOUYABI MAOUENE Antoine
11	21159 du 30-12-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	YOKA Alain
12	31787 du 12-04-24	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 417,43m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NGALI Simplice
13	32113 du 20-06-24	Sect B, bloc - ; Pile 6 ; Sup : 475,84m2	QUARTIER OKONGO (OYO)	CUVETTE	REGAL GROUP SARL
14	20634 du 19-09-19	Sect - , bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE (KINTELE)	POOL	ADOUA MA-OPANGO Legrand Aristide
15	32161 du 27-06-24	Sect P4, bloc 76 ; Pile 5 ; Sup : 265,11m2	63, RUE OSSELE (QUARTIER GAÏKA)	4-BZV	SY TRAORE Sékou
16	32002 du 29-05-24	Sect BD4, bloc 187 ; Pile 2 ; Sup : 408,36m2	RUE DJESPE NGOULO (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	NIANGA NGALPO Jemima Jaillir
17	32299 du 31-07-24	Sect P6, bloc 39 ; Pile 10 ; Sup : 287,79m2	223, RUE MBOKO	5-BZV	OBOA née TABAKA Pétronille Blanche Laure
18	32391 du 19-08-24	Sect P7, bloc 41 (ex. 42) ; Pile 4 (ex. 6) ; Sup : 501,79m2	60BIS, RUE LAGUE	4-BZV	NIANGADOU Seydou
19	31864 du 30-04-24	Sect P3, bloc 77 ; Pile 4 ; Sup : 222,81m2	104, RUE BAYAS	3-BZV	OKOKO Eric Martial
20	31980 du 23-05-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.043,96m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	EPELET Diane Marielle
21	32251 du 15-07-23	Sect P13B, bloc 30 ; Pile 02 ; Sup : 199,90m2	4, RUE MOUHOUMI (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	EBATHA Franck KABA Poon Yannick Roger
22	32146 du 25-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 2.688,51m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	LIBOKO née EPELET Genieviève
23	32134 du 24-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 832,23m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	EPELET Evelline
24	32002 du 29-05-24	Sect BD3, bloc 124 ; Pile 9 ; Sup : 448,79m2	74, RUE MPONGABIE CHRICHABILELE	9-BZV	NIANGA Eben-Ezer
25	32233 du 12-07-24	Sect D, bloc - ; Pile - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	AVENUE NON DENOMMEE (QUARTIER MBANDAKA) MAKOUA	CUVETTE	SŒURS DE LA CROIX DE CHAVANOD
26	32304 du 1er-08-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 15.173,10m2 soit 1ha51a73ca	VILLAGE ODZIBA	POOL	GOUABA Ange
27	32332 du 08-08-24	Sect P4, bloc 79 ; Pile 7 (ex.5) ; Sup : 292,31m2	5BIS, RUE LENINE (QUARTIER GAÏKA)	4-BZV	KABA OSSA EPITSIO Sandrah
28	32338 du 08-08-24	Sect P3, bloc 59 ; Pile 3 ; Sup : 395,92m2	28, RUE MBETIS (QUARTIER IBARA)	3-BZV	MOUSSA Hissein Mahamat
29	32180 du 02-07-24	Sect AN, bloc 75 ; Pile 4bis (ex.43) ; Sup : 210,00m2	43BIS, RUE LIKOUALA (QUARTIER LA BASE)	4-BZV	BAKALA Rosli Hymair
30	31764 du 05-04-24	Sect CK, bloc 97 ; Pile 25 ; Sup : 383,28m2	55, AVENUE EBATA NGALOUO	9-BZV	ACKONDJO OBAMY Thibault Gildas
31	28771 du 15-06-22	Sect AN, bloc 22 (ex.28) ; Pile 4 ; Sup : 320,00m2	5, RUE MPASSA (EX. FERME OGB)	4-BZV	MOUELET MALANDA Guy Vartiel Merci
32	29144 du 07-09-22	Sect P6, bloc 44 ; Pile 7 ; Sup : 452,02m2	200, RUE MBOKO	5-BZV	OKANDZE Borel Pythéas
33	32387 du 19-08-24	Sect CF (ex.V), bloc 57 ; Pile 52 (ex.22) ; Sup : 554,73m2	21, RUE ADINGA ELONDI (QUARTIER MAMA MBOUALE)	6-BZV	OLLITA ONDONGO Emmanuel
34	32385 du 19-08-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	IMPANI	POOL	EKAMBILA Christ Davy Marcellin
35	32113 du 20-06-24	Sect C, bloc - ; Pile - ; Sup : 782,48m2	RUE OBAMBI PIERRE (QUARTIER OBANGUI) OYO	CUVETTE	EL SAHELY YOUSSEF Fouad
36	32345 du 09-08-24	Sect P3, bloc 36 ; Pile 4 ; Sup : 333,59m2	103BIS, RUE YAKOMAS	3-BZV	OUMAROU YATABARE
37	32147 du 25-06-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 441,00m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	LIBOKO François
38	32306 du 02-08-24	Sect C, bloc - ; Pile 09 ; Sup : 346,00m2	QUARTIER OHADE (MAKOUA)	CUVETTE	GAHIRWA Benoit
39	32307 du 02-08-24	Sect D, bloc R33 ; Pile 18 ; Sup : 799,75m2	ROUTE EMBOLI (QUARTIER OHADE) MAKOUA	CUVETTE	GAHIRWA Benoit
40	32308 du 02-08-24	Sect A, bloc - ; Pile 05 ; Sup : 517,49m2	QUARTIER MOSSA-KETA (MAKOUA)	CUVETTE	GAHIRWA Benoit
41	31993 du 28-05-24	Sect A, bloc - ; Pile - ; Sup : 610,30m2	AVENUE FRANCIS OBELE (QUARTIER PAUL GAMBIT)	POOL	KANGA André
42	32195 du 05-07-24	Sect - , bloc - ; Pile - ; Sup : 5.918,00m2	QUARTIER MPALA (NGO)	PLATEAUX	Société Plantation Forestière Ibina Brazzaville (SPFIB)
43	32345 du 23-08-24	Sect P10, bloc 126 ; Pile 26 (ex.13) ; Sup : 523,04m2	109, RUE NKOUMA	5-BZV	NKOUNKOU Méfiance
44	32375 du 16-08-24	Sect U, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	KUBWIMANA Ruth
45	32141 du 29-06-24	Sect P6, bloc 74 ; Pile 12 (ex.7) ; Sup : 285,55m2	185, RUE BAKOUKOUYAS	5-BZV	Société CONGOSEM

Fait à Brazzaville, le 10 septembre 2024

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

IN MEMORIAM

L'adieu à Gislain Wilfrid Arsène Boumba, "Ya Willy"

Décédé le mercredi 21 août dernier au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), à l'âge de 56 ans, des suites d'une courte maladie, notre collègue Gislain Wilfrid Arsène Boumba, appelé affectueusement «Ya Willy», responsable des actualités religieuses «Vie de l'Eglise», a été inhumé le mercredi 4 septembre au cimetière privé de Wayako, sur la route de Mayanga (8^e arrondissement Madiou). Son enterrement a été précédé d'une cérémonie d'hommage, puis d'une messe de funérailles en l'église Saint-Esprit de Moungali, sa paroisse d'origine.

La cérémonie d'hommage s'est déroulée au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) en présence de quatre évêques: NN. SS Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando et administrateur apostolique du diocèse de Ouessou; Da-

Kinkala. Ces personnalités ecclésiastiques ainsi que les abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire adjoint et gestionnaire de la CEC; Guy Noël Okamba, coor-



Les évêques se recueillant devant le cercueil de Boumba

(OPM), les membres des Commissions épiscopales, les prêtres, les religieuses, le bureau du Conseil national de l'apostolat des

blication de La Semaine Africaine, notamment Bernard Mackiza et Joachim Mbanza, étaient tous mobilisés pour rendre un dernier hommage



Albert Mianzoukouta, directeur de publication de La Semaine Africaine prononçant l'oraison funèbre



Au CIO, les enfants et les membres de la confrérie Sainte Rita en sanglots, difficile de contenir leurs émotions

niel Franck Nzika, évêque d'Impfondo; Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de

donateur de la Commission épiscopale Justice et paix; Valentin Moyongo, directeur national des œuvres pontificales missionnaires



Philippe Mvouo, président du CSLC se recueillant lui aussi

laïcs Catholiques du Congo (CNALC), toutes les structures relevant du secrétariat général de la CEC; ainsi que les anciens directeurs de pu-

à celui qui s'en est allé pour toujours. L'équipe rédactionnelle et les autres catégories de personnels de La Semaine Africaine, conduites

par leur directeur de publication et rédacteur en chef, Albert Mianzoukouta, ont accompagné leur collègue depuis la levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville jusqu'à sa dernière demeure. Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, s'est aussi associé au deuil qui a frappé notre journal. La Semaine Africaine lui adresse ses vifs remerciements, car ne dit-on pas que c'est dans le malheur qu'on reconnaît ses amis?

Aux évêques du Congo nous disons aussi merci pour leur soutien paternel et les Commissions épiscopales pour l'assistance multiforme. Après le Centre interdiocé-

sain des œuvres, le cortège funèbre a pris la direction du domicile familial, au quartier Diata, où les parents, amis et connaissances se sont recueillis à leur tour devant le cercueil du disparu.

La dernière étape avant l'enterrement a été la messe de funérailles en l'église Saint-Esprit, animée par l'une des chorales de la paroisse.

Trois évêques: NN.SS Victor Abagna Mossa (célébrant principal), Daniel Franck Nzika et Louis Portella Mbuyu et une trentaine de prêtres parmi lesquels les abbés, Vivien Carol Etouolo, Antonio Mabilia, secrétaire général de l'association des

(Suite en page 11)



CABINET LE MITOUARD Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30.000.000 F. CFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54, avenue Charles de Gaulle, 3^e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél.: 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

«MIBCONGO SARL»

Société à Responsabilité Limitée. Au capital de 5 000 000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2023-B12-00108
Siège social: 54, Avenue Charles de Gaulle, centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo

AVIS D'INSERTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé, du 09 août 2024, enregistré le 09 Août 2024 au Bureau d'Enregistrement des Domaines et du Timbre Pointe-Noire centre, sous le numéro **6083**, folio n°**148/23**, les associés de la société **MIBCONGO SARL** ont décidés de l'ouverture d'un établissement secondaire dans la ville de Brazzaville.

Adresse: N°59, rue MAYEMBO, quartier Moukoundzi Ngouaka, Section A, bloc 173, Arrondissement 1, Makélékélé, Brazzaville, République du Congo.

Dépôt légal: Modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier faite au greffe du Tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire le 26 août 2024, sous le numéro dépôt **CG-PNR-01-2024-M-04407**.

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P. 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.72.92
E-mail: officenotsmb@gmail.com

“SOCIETE INDUSTRIE ISOLATION BITUME CONGO”

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social: 1.000.000 de francs CFA
Siège social: Brazzaville, Résidence les Flamboyants, Immeuble Kamabala, Hôpital Militaire, Centre-Ville
RCCM CG/BZV-01-2023-B12-00162

AVIS DE CESSON DE PARTS SOCIALES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale mixte de la **SOCIETE INDUSTRIE ISOLATION BITUME CONGO**, Société à Responsabilité Limitée, au capital d'un million (1.000.000) de francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00162**, du quinze juillet deux mille vingt-quatre, établi par Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré à Brazzaville, EDT Plaine le 27 Août 2024 sous folio**157/38** numéro **7042**, les résolutions suivantes ont été prises:

- Cession de parts sociales;
- Mise à jour et en harmonie des statuts de la société avec l'Acte Uniforme OHADA du quinze janvier deux mille quatorze (15/01/2014).

En conséquence de ces résolutions

les statuts de la **SOCIETE INDUSTRIE ISOLATION BITUME CONGO** ont été substantiellement modifiés et mis à jour à la date du procès-verbal du quinze juillet deux mille vingt-quatre (15/07/2024).

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale mixte, un exemplaire de la cession de parts sociales, un exemplaire de la déclaration notariée de souscription, et un exemplaire des statuts mis à jour, ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville sous le numéro: **CG-BZV-01-2024-D-00718**.

Et mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-10351** le même jour.

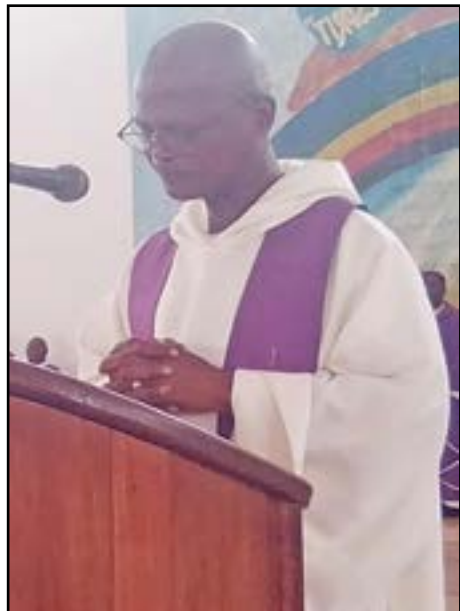
Pour avis

Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI

(Suite de la page 10)

conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC); Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville; Presley Tavel Driss Nkodia, aumônier diocésain adjoint de la confrérie Sainte Rita, et Aubin Banzouzi, vicaire à la cathédrale

résister, leurs sanglots à l'esplanade du CIO et en pleine célébration eucharistique. Pendant la bénédiction de la tombe par l'abbé André Bienvenu Kimbengui et dans son mot d'adieu, l'un des parents du défunt a mis l'accent sur le jour de décès du père biologique de Wilfrid, un mercredi, «trois autres



L'abbé Christian Roch Onésime-Milandou pendant son témoignage



Le cercueil de Gislain Wilfrid Arsène Boumba placé dans l'église

Sainte Monique de Kinkala, ont concélébré cette messe. Dans l'homélie sous forme de témoignage qu'il a prononcée, l'abbé Christian Roch Onésime Milandou, curé de la paroisse Saint-Esprit, a souligné que le disparu «fils de la paroisse, a reçu ses sacrements à l'initiation chrétienne: baptême le 21 juin 1980, la confirmation en 1981 et adhéré à la confrérie Sainte Rita de cette paroisse en juillet 1984. Wilfrid Boumba était mon ami d'école, à Bayardelle (université Marien Ngouabi). Il a vécu une vie éducative aisée, puisque titulaire d'une licence en sociologie; une vie de famille puisque père de huit enfants; une vie de foi puisque marié religieusement. Dans tout cela, Wilfrid Boumba n'a fait que porter sa croix à la suite du Christ», a-t-il indiqué.

La mort de Gislain Wilfrid Arsène Boumba a suscité beaucoup d'émotion à la paroisse Saint-Esprit. Sans doute à cause de sa pleine implication dans la vie de cette paroisse où il accomplissait ses tâches avec zèle et dévouement. A La Semaine Africaine, ses collègues sont sûrs d'une chose: le Seigneur leur a ôté à jamais ce sourire si éclatant et sans ride qui envahissait la salle de rédaction les jours de bouclage du journal. Ils l'ont perdu. Ils ne le reverront plus. Cela explique, sans doute, pour ceux qui n'ont pu

parents sont décédés aussi un mercredi». Wilfrid Boumba décède un mercredi et est inhumé un mercredi. Finalement que se passe-t-il avec le jour du mercredi? S'est-il interrogé.. La mort de Wilfrid a été vivement ressentie par de nombreux chrétiens, surtout ceux de l'archidiocèse de Brazzaville comme en témoigne leur présence remarquée à la messe. Les membres de la confrérie Sainte Rita et le personnel de La Semaine Africaine ont accompagné Willy, en ce «dies natalis» dans le Seigneur. Nous nous souviendrons toujours de «Willy». Puisse le Dieu des miséricordieux lui donner la couronne de gloire qu'il a promise à ses



Les trois évêques et le vicaire général de Brazzaville, pendant la prière du dernier adieu



Une vue des prêtres présents à la messe



Le personnel de La Semaine Africaine et les membres des commissions épiscopales pendant la messe



Au cimetière de Wayako, l'abbé Kimbengui bénissant la tombe

bons et fidèles serviteurs. Ses obsèques ont été retransmises en direct sur la chaîne de télévision YouTube de l'archidiocèse de Brazzaville, à laquelle s'ajoutent les reportages ré-

alisés par Radio Maria, Radio Magnificat, les Dépêches de Brazzaville et de La Semaine Africaine.

Pascal BIOZI KIMINOU

XXIV^e DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE B

«Arrière satan....»

Textes: Is 50,5-9; Ps 114 (116); Jc 2,14-18; Mc 8,27-35

Chers frères et sœurs,

Les textes que nous avons entendus et sur lesquels se focalisent notre méditation de ce dimanche, nous rappellent que la foi véritable est une foi active: pragmatique et praxiste; c'est-à-dire concrète et manifeste. Elle se déploie par des actes de charité et de solidarité, des sacrifices et de mortification à cause des épreuves consécutives à une vie de service et de dévouement total envers Dieu. Ainsi dit, dès l'entame, implorons le Seigneur de nous donner la force de vivre notre foi de manière tangible; en étant des témoins vivants de son amour et de sa miséricorde.

Frères et sœurs, bien aimés....

Nous partons d'un constat simple du menu que nous présente la situation sociale actuelle. Partout sur l'étendue du globe on n'écoute qu'une seule symphonie musicale dont le refrain clame un seul message: la vie n'est belle que, avec beaucoup d'argent pour faire la fête et avoir aussi peu de soucis anesthésiant la vie sur terre de toute sorte de souffrances. Autrement, qui ne souffre pas est heureux et doit se réjouir d'avoir une telle vie qui est incontestablement la preuve du flot de la bénédiction de Dieu dans sa vie.

Bien-aimés,

Autant dire que chaque instant de bonheur a son prix et chaque fois que l'hymne à la souffrance a été ré-harmonisé par une sérénade beaucoup de choses sont forcément entrées en jeu, et tout dépend des fins que l'on poursuit. Une locution très populaire et bien connue du milieu politique d'ailleurs attribuée à Machiavel souscrit que «la fin justifie les moyens»! Cela dit, si nous parlons de la fin ultime de la vie chrétienne qui est sans doute la vie éternelle, alors la foi, l'espérance et la charité sont les moyens fondamentaux; à côté du pardon et de la solidarité qui sont la base même de l'amour de Dieu et du prochain. Aux antipodes de ceux-ci, les autres peuvent s'avérer délicats et assez dangereux ou mieux peu recommandables en tout cas. Il s'agit du pouvoir, de l'avoir et leur compagnon l'orgueil; leurs voisins l'injustice, la corruption, la discrimination et beaucoup d'autres vices sont à l'origine de tous ces maux qui gangrèment la société contemporaine et mettent en péril tous les efforts consentis pour bâtir un monde meilleur et paisible pour tous les hommes de la terre. C'est dans cette perspective que notre méditation partirait de la réflexion sur une parole puissante de notre Seigneur Jésus-Christ tirée de l'évangile selon Marc, chapitre 8, versets 27 à 35: «Passe derrière moi, satan! Tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes». Cette déclaration intervient dans un contexte où Jésus, après avoir été rassuré par ses disciples concernant sa véritable identité, doit dévoiler les marques de son projet rédempteur afin de permettre à ses proches de faire face aux malentendus et des attentes erronées concernant sa mission. Mais quelle est cette mission? Sa mission, c'est d'inaugurer en plein cœur de la misère de l'homme un chemin qu'on appelle «espérance» afin que celui-ci se relève du désarroi de vie vers l'épanouissement de son âme. Ainsi, contre la tentation de la pensée humaine de croire que croire en Dieu consacre chez le croyant la facilité de se lancer dans une légitimation de la facilité spirituelle comme cela se dégage de tous les sermons dont on entend l'écho à savoir: le Dieu d'Abraham, de Jacob, et de Joseph ne sait que faire monts et merveilles; pourtant son Fils, il l'a envoyé sur la croix! Oui, il s'agit des prédications qui à longueur de journée réduisent la mission du Christ à celui d'un exploreur qui va dans tous les sens à la recherche des nouveaux problèmes à gérer ou de nouvelles misères à redresser. Peut-être même que nous avons fait de Lui, le Père Noël de notre siècle, l'homme de la situation et le pourvoyeur intrépide, notre «Master Class»! C'est à lui de tout faire pour nous les hommes, et à nous la vie de «pacha», sans consentir ni d'efforts de foi, ni de mesures de conversion. Hélas, le moment où Jésus s'adresse à Pierre après sa déclaration sur la souffrance à venir est révélateur. Pierre, en tant qu'ami et disciple, souhaite protéger son Maître de la douleur et de la souffrance; mais de quelle manière s'y prend-il? Cependant, son désir de préserver Jésus est ancré dans une pensée humaine, une pensée qui ne saisit pas encore le plan divin de salut. Une pensée rongée par l'orgueil et l'autosuffisance, une pensée bornée et envoûtée par les techniques «tibères ou affreuses» de gestion de crise: la violence, le mensonge et la ruse... Tout cela est diabolique et satanique; alors nous aussi disons: arrière satan, loin de nous tout ce qui entrave notre marche pèlerine vers Dieu! Nous aussi, souvent, nous laissons nos propres pensées, nos doutes et nos craintes guider nos vies, au lieu d'écouter la volonté de Dieu. Cette réaction de Pierre nous rappelle que notre compréhension est limitée et souvent influencée par nos propres désirs. Chers amis, en ces temps de confusion et d'incertitude, méditons sur cette parole de Jésus! Prions pour que le Saint-Esprit nous aide à voir la bonté de Dieu dans nos luttes, à accueillir la croix avec courage et à avancer avec foi derrière notre Seigneur! Que nous puissions, à chaque instant, choisir de le suivre, même dans les moments de difficulté, et d'abandonner les pensées qui nous éloignent de Lui. Amen!

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

IN MEMORIAM

11 septembre 2006 - 11 septembre 2024

En ce 18^e anniversaire de son retour vers le Père, les enfants et la famille d'Elisabeth TSATSA rendent grâce à Dieu pour ce jour de mémoire, de prière et de recueillement. Merci pour les meilleures leçons de vie et de foi reçues de cette dame, membre de la Légion de Marie dont le témoignage chrétien impacte encore notre famille. Puisse le Seigneur accorder toujours à l'âme de sa servante de reposer en paix! Pour la famille,

Aristide Ghislain NGOUMA
Fils





REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION:

RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES FINANCIERS PAR LES MPME AGROALIMENTAIRES AU CONGO

Réf. : AMI N° 014/SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1. La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2. L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de «promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires».

3. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'Accord de financement entre la République du Congo et le FIDA et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAJE.

4. Les services de conseil («les services») comprennent la réalisation d'une étude sur l'analyse de l'offre et la demande des services financiers par les MPMEs au Congo en vue d'identifier les facteurs qui limitent l'accès au financement des MPMEs et de formuler des recommandations précises et des actions à mener à court, moyen et long terme en vue d'améliorer l'accès des MPMEs agroalimentaires au financement. La durée de cette consultation est fixée à 12 semaines.

5. L'Unité de Gestion du Projet («le client») invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les firmes) à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseils doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations demandées.

6. Les sociétés de conseil ou les firmes intéressées doivent manifester leur intérêt et attester qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode prévoit, après l'annonce de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), les sociétés de conseil manifestent leur intérêt ou soumettent leur profil, qui sont ensuite évalués. Seule la société qui se classe en premier rang sur la liste restreinte sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée. Si cette proposition est jugée recevable et acceptable, la société sera invitée à des négociations. Les aspects techniques et financiers de la proposition peuvent tous deux faire l'objet de ces négociations. Si les négociations avec la société sélectionnée n'aboutissent pas, le projet fera appel à la société arrivée en second rang sur la liste restreinte ainsi de suite après avis de non objection du FIDA. Une note minimale de 70 points / 100 est requise pour être éligible à la présélection. En cas d'égalité, les atouts et faiblesses des candidats concernés seront réexaminés pour identifier le meilleur. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen seront les suivants : i) le plus grand nombre de réalisations au critère 2, et ii) la préférence sera donnée aux missions réalisées dans la zone d'intervention du projet

7. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

N°	Critères	Points
1.	Avoir une expérience d'au moins 8 années, dont 5 dans la conduite d'études et/ou de recherches portant sur le secteur financier dans un contexte de développement	30
2.	Justifier la réalisation de 3 missions similaires dans le secteur financier, dont un (1) dans un des domaines suivants : analyse du secteur financier ou analyse du marché du crédit ou analyse de l'accès au financement ou analyse de l'offre et de la demande de services financiers.	60
3.	Justifier un personnel professionnel permanent comprenant au moins un (1) spécialiste des questions monétaires et financières ou des finances rurales (Niveau Bac + 4, au moins)	10

8. Le cabinet présélectionné devra proposer un groupe d'Experts disposant de compétences avérées dans les domaines cités plus haut et permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Ce groupe devra être constitué d'au moins quatre (4) Experts :

* **Un Chef de mission** : spécialiste des questions monétaires et financières, détenant au moins un diplôme de type BAC+4 (Maîtrise ou Master) en sciences économiques et de gestion ou droit, et disposant d'un minimum de 10 ans d'expérience dans la recherche et les études portant sur le secteur financier des pays en voie de développement ;

* **Un Spécialiste en finance rurale et agricole**, détenant au moins un diplôme de type BAC+4 (Maîtrise ou Master) en sciences économiques et de gestion, en banque et finance, en agro-économie et disposant d'une expérience minimale de 3 ans dans la conduite d'études et de recherche portant sur le secteur financier et/ ou le financement des chaînes de valeur agricole des pays en voie de développement ;

* **Un Analyste des données économiques et financières/statisticien**, titulaire au moins d'un BAC+4 en statistiques, mathématiques, économie ou économétrie et disposant d'une expérience d'au moins 3 ans dans la conduite d'études statistiques et/ou économétriques ;

* **Un Juriste, détenant au moins un BAC+4 (Master) en sciences juridiques** avec une expérience au minimum dans la conduite d'études ou de recherches portant sur l'analyse juridique et réglementaire du secteur financier d'un pays en voie de développement.

9. Les sociétés de conseil ou les firmes peuvent se constituer en associations/groupements afin d'être mieux qualifiées. Elles devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.

10. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'Unité de Gestion du PAJE, à l'adresse : Rue de Libération de Paris, sis enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville/République du Congo, et par courrier électronique, E-mail : secretariat@maep-paje.cg, au plus tard le **25 septembre 2024 à 16h 00 heure locale**, en portant expressément la mention suivante : «**AMI N° 014/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES FINANCIERS PAR LES MPME AGROALIMENTAIRES AU CONGO.**»

11. Toute demande de renseignements ou des termes de référence sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

12. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

13. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre de l'UGP ou du personnel de cette dernière, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, (i) à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, (ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou (iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

**Le Coordonnateur National,
Gatien Ulrich MASSENGO**

DELITS FAUNIQUES

Un présumé trafiquant bientôt à la barre

Agé de plus de 30 ans, un délinquant faunique présumé a été présenté le 4 septembre au procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti, dans le Département de la Lékoumou. Il a été placé à la maison d'arrêt de cette localité en attendant l'ouverture de son procès.

surtout celles en voie de disparition reste très vigilant et sanctionne vigoureusement tous contrevenants à la loi en matière de protection de la faune

De nationalité congolaise, il a été interpellé par les éléments de la Région de Gendarmerie de la Lékoumou, en collaboration avec les agents des Eaux et Forêts, le 27 août dernier à Sibiti. Le trafiquant présumé a été pris en flagrant délit de détention et circulation des dents (canines) d'éléphant. Interrogé sur la provenance de ces produits, il a conduit les gendarmes et les Eco gardes sur le lieu où l'éléphant avait été abattu, dans une forêt du village Satou, à plus de 100 Km de Sibiti. Une carcasse d'éléphant y a été découverte.

L'individu interpellé est poursuivi pour présomption d'abattage, détention et circulation des trophées d'éléphant, une espèce animale intégralement protégée par la loi congolaise. Le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF), en collaboration avec les autorités compétentes, apporte son appui technique dans cette affaire.

L'individu mis en cause, encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement



Le présumé trafiquant avec les trophées de l'éléphant abattu

ferme, avec de fortes amendes dont le plafond est de cinq millions conformément à la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

Et pourtant, le Gouvernement et les acteurs de la conservation ne cessent de sensibiliser et de marteler sur le fait que l'abattage et le trafic de produits de faune sauvage conduisent à l'extinction des espèces fauniques à travers le monde.

Le Congo, très engagé à protéger ses espèces animales

sauvage. Les actes commis par les délinquants présumés de faune sauvage, ne peuvent demeurer impunis.

«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de la loi n°37-2008 sur la faune et les aires protégées. **V.M**



ANNONCE APPEL D'OFFRES

Le Cabinet CIEL OUVERT spécialisé dans l'assistance et conseil recherche pour le compte de son client, acteur majeur dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics :

Un-e (1) Secrétaire-Comptable (H/F) – Réf/N° COGF-SCO-208/24-09

Pour connaître les détails de l'offre, veuillez consulter notre site web www.cielouvertcg.com dans la rubrique NEWS ou nos réseaux sociaux CIEL OUVERT :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61552347651482>

https://www.linkedin.com/in/ciel-ouvert-895054296/?lipi=urn%3A-li%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3BZnbgI5%2BPQKaysz%2FqLZgME-g%3D%3D

Merci de nous adresser votre candidature, en envoyant votre **CV et lettre de motivation** uniquement par courriel : recrutement@cielouvertcg.com

La date limite de réception des candidatures est fixée au 19 septembre 2024 à 17h30.

Pour plus d'info contactez-nous :

(+242) 06 654 3340/04 074 4959

info@cielouvertcg.com



CABINET LE MITOUARD Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54, Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél.: 06 663 50 60/05 546 50 60
Pointe-Noire, République du Congo

«SN INDEX CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle,
Au capital de 1.000.000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2024-B13-00157

Siège social: 54, Avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA, Hôtel Elaïs, Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré au bureau d'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre le **07 août 2024 sous le N°5988 folio F°146/4**, il a été créé, en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, répondant aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: **SN INDEX CONGO** ;

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Capital social: 1.000.000 F. CFA

Siège social: 54, Avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA, Hôtel Elaïs, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet social: Bâtiment et Travaux Publics (B.T.P), Import/Export, Commerce général.

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier ;

Dirigeant: Madame MOHAMAD née KHALIL Rana – Gérante ;

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 13 août 2024, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00634**

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal –

Agrément CEMAC n°CF129

Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



RESULTATS DE L'EVALUATION DES OFFRES SOUMISES AU TITRE DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N°014/24/SC/ MAEP/PAJE-UGP DU 7 JUIN 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE FACILITATION DU DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS COMMERCIAUX ENTRE LES ENTREPRISES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Dans Les Dépêches de Brazzaville n°4772 du jeudi 13 juin 2024 p.6, l'UGP du PAJE a publié l'AMI n°014/24/SC/MAEP/PAJE-UGP en vue du recrutement d'une structure de facilitation du développement des partenariats commerciaux les entreprises du secteur agrialimentaire. A la date butoir du dépôt des candidatures prévue pour **le 21 juin 2024 à 16 h00**, six (6) cabinets/firmes ont soumis leurs offres. L'évaluation de celles-ci a donné lieu aux résultats suivants :

Raison sociale	Score	Classement
ECIFORM Services	88,5/100	1 ^{er}
SEP/MAPINED/SMGB	88,37/100	2 ^e
CERAPE	86/100	3 ^e
FGR/AEO	49,5/100	4 ^e
GAF-PROJECT/CTHA	26/100	5 ^e
SELEBISI Business	12,5/100	6 ^e

Le cabinet/firme **ECIFORM Services**, placé en tête de classement, est le seul candidat retenu pour la poursuite du processus de recrutement selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultants (SQC).

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur national
Gatien Ulrich MASSENGO

MEMORANDUM D'ABUJA

Brazzaville abrite la 14^e réunion du comité de contrôle des navires...

Prélude à la 14^e réunion du comité de contrôle des navires par l'Etat du port du «*Mémorandum d'Abuja*», ou «*Mou d'Abuja*» qui se tient ce 13 septembre 2024, à Brazzaville, les experts des pays membres se sont réunis du 10 au 12 septembre, à Kintélé, au nord de Brazzaville pour préparer les documents relatifs aux travaux du comité ministériel. La fin des travaux des experts sera couplée à la célébration du quart de siècle du «*Mou d'Abuja*».

Les travaux ont été ouverts par Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande. Le Mou d'Abuja est un document juridique en vertu duquel les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont convenu d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme commun pour les activités respectives de contrôle par l'Etat du port. C'est un accord entre différentes administrations maritimes des deux sous-régions africaines.

Il a été signé à Abuja, au Nigeria, sous la supervision de l'Organisation maritime internationale (OMI), le 22 octobre 1999, par 16 États africains: le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo et le Congo, pays hôte de la 14^e session du comité. Il compte aujourd'hui 22 pays de la côte atlantique. L'objectif du Mémorandum d'Abuja est d'harmoniser les procédures et les pratiques de



Une vue des experts à la réunion préparatoire

contrôle par l'Etat du port de tous les pays de la région, afin d'éliminer les opérations de transport maritime non conformes aux normes dans la région et d'assurer ainsi la sécurité et la sûreté maritimes, la protection de l'environnement marin contre la pollution et l'amélioration des conditions de travail et de vie de

l'équipage des navires.

Le Congo y a adhéré, deux ans après sa mise en place, le 11 novembre 2001. Le Mou d'Abuja est l'un des dix régimes régionaux de contrôle des navires par l'Etat.

Esperancia MBOSSA
OKANDZE

VALORISATION DU BOIS

Bientôt la transformation du bois congolais sur place par des Chinois

Le ministère de l'Economie forestière et la société chinoise XIAN HE Congo ont paraphé vendredi 30 août 2024 à Brazzaville, la convention sur la valorisation des bois de plantations forestières domaniales. Le document a été signé par Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, et Zhu Yong Qing, président directeur général (PDG) de la société XIAN HE Congo, en présence de quelques responsables des conseils départementaux des sites où se trouvent les plantations forestières.

Le pays s'est engagé depuis les années 2000 à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des forêts et de valorisation des ressources forestières. La loi 2020 portant code forestier en République du Congo et promulguée le 8 juillet 2020 consolide le cadre juridique de valorisation des ressources forestières en général et des bois des plantations en particulier. La Convention signée se rapporte à deux bail emphytéotiques conclus le 10 novembre 2023 entre la société XIAN HE et le Gouvernement. Le premier baux emphytéotique porte sur deux réserves foncières de l'Etat. La première réserve d'une superficie de 20.216 ha, non couverte des plantations, est située à Obili dans la sous-préfecture de Zanaga, département de la Lékoumou. La deuxième réserve d'une superficie de 360 ha, couverte des plantations forestières,

se trouve à Malolo, dans la sous-préfecture de Louvakou, département du Niari. Dans ces deux réserves, il sera, respectivement installé des unités pour valoriser des plantations forestières industrielles. Le second bail emphytéotique porte sur 692 ha, dans le périmètre de reboisement du PK45 dans la sous-préfecture d'Igné, département du Pool, avec pour objet l'exploitation et la transformation du bois de replantation et d'extension de ce massif forestier.

Le PDG de XIAN HE Congo s'est montré rassurant sur l'avenir du projet. «*Cette signature est la preuve de notre volonté à apporter notre contribution au développement socio-économique du Congo, à travers la création d'emplois et la formation des jeunes dans divers sous-secteurs*». Pour sa part, Rosalie Matondo a exhorté la société XIAN HE Congo à épouser la vision du



Zhu Yong Qing et Rosalie Matondo signant la convention

Congo qui prône l'initiative de la décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement, lancée par le chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso, président de la République à la Cop 27, et qui a fait l'objet d'une conférence internationale tenue, à Brazzaville, du 2 au 5 juillet 2024. «*La mise en œuvre de cette convention va, entres autres, porter sur la gestion des massifs forestiers, les massifs forestiers plantés existants, l'exploitation des matières premières issues du bois des plantations, la transformation industrielle sur le territoire national de la matière première issue des plantations ainsi que la replantation des massifs forestiers chaque année selon les superficies correspondantes à la*

convention signée et aussi selon les superficies exploitées». La ministre a ajouté qu'à travers toutes les activités associées, ce projet offre également une opportunité de création d'emplois pour les jeunes. In fine, cette convention va contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et au développement local, notamment à travers certaines infrastructures de base et une redevance par m3 de bois des plantations produits destinés à alimenter un fonds de développement local. «*Ce fonds servira à financer des microprojets portés par les populations locales*», a fait savoir Rosalie Matondo.

Philippe BANZ

ECONOMIE INFORMELLE

Former les acteurs aux meilleures pratiques d'hygiène alimentaire

Les acteurs de l'économie informelle œuvrant précisément dans le secteur des restaurants de rue «*Street Food*» en anglais ont bénéficié d'une formation du 3 au 4 septembre 2024 à Brazzaville. Elle était axée sur la qualité, l'hygiène, la comptabilité et la protection sociale.



Les officiels et les séminaristes à l'ouverture des travaux

L'objectif de la formation était d'outiller les acteurs du secteur informel afin qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans l'économie formelle. La formation a été organisée par le ministère de la Promotion de la femme, de l'intégration de la femme au développement et de l'économie informelle en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

Les avantages d'une protection sociale adaptée à leurs besoins, ont été également abordés au cours de cette formation.

La représentante du PNUD au Congo, Adama Dian Barry, a souligné que la formation visait à réduire les discriminations et les obstacles de la participation de la femme à la vie économique par la création et la gestion d'entreprises prospères et à la promotion du leadership féminin. Selon elle, le secteur de l'hôtellerie qui inclut la restauration, englobe plus de 260 millions d'emplois dans le monde. C'est environ un emploi sur douze et cela représente 9% du produit intérieur brut (PIB) mondial. «*La restauration fait partie des activités touristiques que les autorités congolaises classent parmi les piliers devant favoriser la diversification économique. Qui parle du tourisme, parle du coup de la restauration. On ne peut pas faire du tourisme sans restauration*», a rappelé Adama Dian Barry, qui d'ailleurs souligné que le patrimoine culinaire congolais est important, mais, il manque encore de valorisation. «*Les acteurs de la cuisine devront se professionnaliser et le secteur devra s'ouvrir aux jeunes*», a-t-elle exhorté.

La ministre de la Promotion de la femme, a remercié les participants de leur disponibilité et les a appelés à améliorer leurs compétences et d'offrir un service de qualité à la population. «*L'économie informelle joue un rôle crucial dans notre société. Elle représente une source de revenus pour de nombreuses familles et contribue à la dynamique économique du pays*». A noter que l'économie informelle représente plusieurs activités, entre autres l'hôtellerie, la restauration et la pâtisserie. Cependant, la plupart des restaurants de rue ne pratiquent pas l'hygiène, et leurs acteurs sont sans protection sociale. «*La protection sociale, souvent négligée dans le domaine de l'économie informelle, est essentielle pour garantir une sécurité face aux aléas de la vie*», a dit la ministre.

Elle a encouragé les acteurs à s'investir pleinement et à tirer le meilleur parti des enseignements dispensés. «*Nous pouvons bâtir une économie informelle plus forte, plus résiliente, et plus respectueuse des normes de qualité et de sécurité*», a-t-elle estimé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Le comité mis en place est composé de 34 membres. Il est coordonné par un bureau de cinq responsables, présidé par Jean Claude Médard Mongouya, du village Mbamou-centre où se trouve le CSI.

La revue du secteur de la santé réalisée en 2018 avait identifié, entre autres limites, la faible participation de la société civile et des communautés au fonctionnement du système sanitaire. A ce titre, le système de santé national a pris l'option de faire participer la communauté à la gestion des CSI. Cela a été institutionnalisé par la création des comités de santé à travers le décret 553 du 15 octobre 2020.

S'exprimant à cette occasion, René Ngouala a rappelé que ce projet piloté par l'O2CD avait pour objectif de contribuer à la restructuration des comités de santé (COSA) pour l'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité. «*Ce projet nous permettra d'appuyer la restructuration et la formation de 12 comités de santé rattachés dans cinq districts sanitaires. Dans la sous-préfecture de l'île Mbamou, un comité a été identifié avec l'appui de la direction départementale des soins et services de santé de Brazzaville*».

Pour parvenir à cette restructuration, plusieurs activités sont planifiées; l'identification et la sensibilisation des comités de santé, ainsi que l'organisation d'assemblées générales pour la mise en place de ces comités, afin de conformer leur composition aux exigences du décret et la formation des membres desdits comités.

Pour Jean Claude Médard Mongouya, l'initiative du comité de santé

est louable. «*Je remercie les officiels d'avoir mis en place ce comité de santé. Je tiens à ce que nous puissions assurer une bonne co-gestion. Nous nous trouvons entre deux capitales, mais les distances sont longues. Pour aller vite vers un hôpital, le plus souvent concernant les évacuations, nous constatons des décès. Dans nos centres de santé, nous n'avons que des stagiaires. Nous souhaitons avoir des professionnels de santé*», a-t-il plaidé.

Le Dr Nelson Bokalé a encouragé l'instauration de ces comités parce que la participation communautaire fait partie des piliers du développement de la santé au Congo. «*Par rapport au profil épidémiologique, parmi les maladies endémiques, il y a d'abord le paludisme ici à l'île, ensuite les parasites intestinaux par rapport à la zone. Il y a également les maladies diarrhéiques parce que les populations consomment plus l'eau du fleuve. A cela s'ajoutent des dermatoses. Actuellement, avec la proximité de la RDC, il y a le Mpox, dit "la variole du singe" avec la traversée qui est permanente des populations, nous veillons. A ce titre, nous avons renforcé la surveillance épidémiologique. Les défis sont nombreux. Ils sont les mêmes comme partout au Congo. Nous avons un problème de personnel et d'infrastructures*», a-t-il dit.

Le district sanitaire de l'île Mbamou compte quatre CSI et un poste de santé avec une population de près de 14.000 habitants répartis dans 23 villages.

Philippe BANZ

ÎLE MBAMOU

Impliquer la communauté à la gestion des centres de santé intégrés

Le projet «*Kotonga*» (en français, «*construire pour l'avenir*») s'étend sur 18 mois. Il est piloté par l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD) et financé par l'ambassade de France au Congo à hauteur de 26.232.915 FCFA.

Ce projet a permis de mettre en place un comité de santé pour l'amélioration de l'accès des populations aux services de santé de qualité, en vue de leur participation à la co-gestion des centres de santé intégrés (CSI). Au cours d'une assemblée générale tenue dimanche 8 septembre 2024, au village Mbamou-centre, dans le district de l'île Mbamou, cet objectif a été réaffirmé. Y ont pris part les populations de trois

villages de l'île: Moutou Ya Ngombé, Mbamou Likouala et Mbamou-centre. La rencontre a été présidée par Jean Amboua, sous-préfet de l'île Mbamou, en présence de René Ngouala, président de l'O2CD. Raoul Malonga, délégué de la direction départementale des soins et services de santé de Brazzaville, Nelson Bokalé, médecin chef du district sanitaire de l'île Mbamou sont également venus à cette rencontre.



Le sous-préfet (au milieu) entouré des membres du comité de santé

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE CABINET / PROJET AMES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DU CENTRE MULTISERVICES DE VALORISATION DES BIORESSOURCES (CMVB) – RELANCE

I. Description du projet

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD), le projet d'Appui à la Modernisation de l'Enseignement Supérieur (AMES) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRSIT), vise à :

- * Contribuer à la modernisation du système d'enseignement supérieur, à travers (i) le financement compétitif de projets de recherche et de formation, (ii) l'appui à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) chargée de la formation initiale des enseignants, et (iii) des actions d'amélioration de la gouvernance et de la qualité du système ;
- * Améliorer la qualité des formations, des résultats de la recherche et de l'employabilité des diplômés, sur la thématique prioritaire de la valorisation des bioressources. Un Centre Multiservices de Valorisation des Bioressources (CMVB) sera construit et équipé pour accueillir les formations professionnalisantes et proposer des services aux entreprises (formation et mise à disposition des installations) ;
- * Redynamiser les partenariats et les coopérations scientifiques notamment avec des institutions françaises en matière de recherche et de formation.

II. Contenu du projet AMES

Le projet AMES dont l'objectif général est de contribuer au développement socio-économique du Congo sur les axes prioritaires identifiés par le Plan National de Développement (PND), pour l'amélioration de la qualité de son système d'enseignement supérieur a trois composantes :

- Composante 1 : Contribution à la modernisation de l'enseignement supérieur au Congo ;
 - Composante 2 : Amélioration du continuum formation-recherche-insertion-professionnelle dans le domaine de la valorisation des bioressources ;
 - Composante 3 : Gestion, accompagnement, partenariats.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2, il est prévu la construction d'un CMVB qui sera composé de :

- Une halle de technologie équipée de pilotes à petite échelle permettant la transformation, la stabilisation et le conditionnement des matières premières d'origine biologique correspondant aux principales spéculations existantes au Congo
 - Un laboratoire d'analyses physico-chimiques
 - Un laboratoire d'analyses microbiologiques
 - Un laboratoire d'analyses sensorielles
 - Un local technique et un local de stockage
- Il s'agira donc d'un bâtiment contenant une halle de technologie et des laboratoires dédiés à la transformation des bio-ressources et qui possède 3 vocations :
- L'appui aux enseignants chercheurs pour des activités de recherche ;
 - L'appui aux formations agroalimentaires de l'UMNG via des travaux pratiques pour ses étudiants ; et
 - L'appui aux filières locales avec la prestation de petite production.

S'agissant de l'appui aux filières locales, les produits ciblés par le CMVB sont les suivants :

- Fruits et légumes (jus, confitures, produits séchés, coulis, conserves, gelées, marmelades) ;
- Produits céréaliers (farines, biscuits, pain, pâte, aliment de bétail) ;
- Produits carnés (séchage, fumage, conserve, saucisse...) ;
- Tubercules (farine, séchage, gâteaux...) ;
- Produits oléagineux (huiles, fruits séchés, tourteaux...) ;
- Fermentation et distillation (boissons alcoolisées, bière, huiles essentielles) ;
- Produits laitiers (lait pasteurisé, yaourts).

III. Intervenants

Afin de s'assurer d'un bon fonctionnement et d'une gestion efficiente du futur CMVB, le projet AMES, sous la supervision du MESRSIT et avec l'appui de l'Université Marien NGOUABI (UMNG), lance un appel à candidatures afin de recruter le personnel du CMVB.

Au total sept (07) postes sont à pourvoir dont six (05) sont ouverts pour le personnel déjà en poste au MESRSIT ou à l'UMNG ou encore à l'Université Denis Sassou Nguesso (UDSN) et un poste ouvert à tout candidat répondant aux critères de sélection.

Les postes à pourvoir sont les suivants pour les personnes déjà en poste au MESRSIT ou à l'UMNG ou encore à l'UDSN :

- Directeur administratif et financier ;
 - Responsable de la communication et de la documentation ;
 - Responsable de la halle technologique ;
 - Responsable du laboratoire de microbiologie ;
 - Responsables des laboratoires d'analyse physicochimiques et d'analyse sensorielle ; et
- Les postes ouverts à tout candidat répondant aux critères sont les suivants :
- Directeur Général du centre ;
 - Responsable de la Maintenance.

NB: Pour le poste de Directeur Général du centre, les candidatures venant des candidats déjà en poste au MESRSIT ou à l'UMNG ou à l'UDSN sont prioritaires.

IV-Attributions, responsabilités

1. Directeur général du centre

Titre : Directeur général du centre
Formation initiale: Docteur en génie des procédés alimentaires ou discipline connexe

Missions principales:

Fonction managériale

- Planifie, supervise et coordonne les activités pour permettre d'assurer les différents services du centre ;
- Supervise et anime l'ensemble du personnel affecté au centre ;
- S'assure au quotidien du suivi du manuel des procédures administratif, financier et comptable, et du règlement intérieur du centre ;
- Centralise les demandes d'achat de fournitures, consommables, matières premières et planifie les achats ;
- Est responsable de l'exécution du budget prévisionnel et de sa préparation.

Fonction développement commercial

- Définit et développe l'offre de service ;
- Définit les modalités contractuelles ;
- Supervise la communication autour du centre ;
- Effectue une veille sur les opportunités de réponses à appel à projets et contribue à la rédaction des propositions ;
- Est en charge du développement des partenariats (entreprises, établissements ; d'enseignement supérieur, établissements de recherche congolais et internationaux).

Fonction conseiller technique et formateur

- Est responsable de l'appui à la formation initiale, de la formation continue et de l'appui aux entreprises et porteurs de projets.

Qualifications

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac + 7 en génie des procédés alimentaires ou disciplines connexes ;
- Avoir une expérience professionnelle de 7 ans au moins ;
- Expérience souhaitée dans l'industrie.

Compétences attendues

- Concevoir le programme d'appui à la recherche et à la formation ;
- Participer à l'identification d'un réseau d'expertises internationales ;
- Participer à la création d'un réseau d'expertises internationales ;
- Assurer une vision prospective et réflexive ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Définir le dispositif de suivi-évaluation ;
- Animer le dispositif de suivi-évaluation ;
- Disposer de capacités managériales ;
- Savoir planifier des activités de recherche et de formation ;
- Maîtriser le cycle de gestion de projets (en particulier dans le domaine agro-alimentaire) ;
- Savoir effectuer une recherche active de financements ;
- Maîtriser le dialogue de haut niveau.

2. Directeur administratif et financier

Titre : Directeur administratif et financier
Formation initiale: Licence ou Master en administration des entreprises et gestion financière

Missions principales:

Sous la supervision du Directeur général ;

Fonction administrative:

- Définit les procédures de gestion administrative et de suivi comptable ;
- Élabore et effectue le suivi des tableaux de bord ;
- Gère les différents contrats et les diverses conventions pour garantir leur respect dans le cadre législatif et/ou réglementaire ;
- Prépare les conseils d'administration et établit les procès-verbaux ;
- Informe et conseille la direction en termes de contraintes fiscales et comptables ;
- Gère les relations avec la banque ;
- Veille au respect dans le cadre législatif et/ou réglementaire.

Fonction financière:

- Définit la politique financière et suit sa mise en œuvre ;
- Prépare et élabore des budgets, en assure les suivis ;
- S'assure du respect des procédures d'exécution des dépenses ;
- Gère la comptabilité et la trésorerie ;
- Négocie et gère les achats ;

- Effectue les rapports financiers auprès des bailleurs éventuels.

Fonction ressources humaines:

- Élabore les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- Assure le suivi des données relatives à la paie, aux congés etc.

Qualifications:

- Etre titulaire d'un diplôme de Licence ou Master en administration des entreprises et gestion financière ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins ;

Compétences:

- Maîtriser la finance, la comptabilité, la fiscalité et les dispositions légales et réglementaires ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir des qualités d'organisation et managériales ;
- Savoir s'adapter ;
- Être autonome ;
- Avoir des aptitudes de travailler en équipe ;
- Exceller dans la négociation ;
- Maîtriser la gestion financière des subventions, dons, legs (en particulier suivant les exigences des donateurs et partenaires techniques et financiers) ;
- Être capable de gérer son stress.

3. Responsable de la communication et de la documentation

Titre : Responsable communication et documentation
Formation initiale: Licence ou Master information/communication avec compétences en informatique

Missions principales :

- Assure l'enregistrement des documents, leur consultation et leur prêt éventuel ;
- Gère les abonnements à des revues professionnelles permettant d'assurer une veille technologique ;
- Reçoit les visiteurs et sert de relais au service questions-réponses en constituant progressivement une base de données des personnes ressources par grand domaine de valorisation ;
- Prépare annuellement la liste des documents à acquérir ;
- Est en charge de la communication du CMVB et de son offre de service (organisation d'événements, mise à jour du site Internet, suivi du plan marketing etc.) ;
- Contribue à la recherche de prospects et clients potentiels du CMVB.

Qualifications:

- Etre titulaire d'une Licence ou d'un de master en communication ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins.

Compétences

- Maîtriser l'outil informatique et la gestion/maintenance d'un site Internet ;
- Disposer d'excellentes compétences rédactionnelles ;
- Savoir gérer une bibliothèque et l'archivage ;
- Disposer de connaissances en marketing ;
- Être à l'écoute des usagers et de leurs besoins ;
- Disposer d'une aisance relationnelle ;
- Être force de proposition ;
- Savoir gérer l'événementiel (organisation logistique, budgétaire etc.).

4. Responsable de la halle technologique

Titre : Responsable de la halle technologique
Formation initiale: Technicien supérieur en IAA ou équivalent

Missions principales:

Sous la supervision du Directeur général,

Fonction commerciale

- Reçoit et traite les demandes des entreprises ou de toute structure souhaitant utiliser tout ou partie des pilotes agroalimentaires ;
 - Gère le planning de la halle ;
 - Aide à la mise en place de modules de formation en lien avec le directeur du CMVB.
- Fonction technique
- Appui à la réalisation des travaux pratiques des formations initiales et continues ;
 - Appui technique auprès des entreprises et porteurs de projet accueillis ;

(Suite en page 16)

(Suite de la page 15)

- Réalise des préséries pour le compte de tiers.
- Fonction organisationnelle
- Garant de la bonne gestion Hygiène et Sécurité de la Halle et responsable du processus d'accréditation/certification à moyen terme ;
- Réalise les fiches de procédure d'utilisation des équipements pilotes de la halle de technologie agroalimentaire et des utilités ;
- Prépare les équipements avant utilisation ;
- Réalise l'entretien et la maintenance (niveau 1 et 2) des équipements pilotes de la halle de technologie agroalimentaire et des utilités ;
- Vérifie la remise en état initial des équipements après utilisation, notamment en matière de nettoyage (maintenance de niveau 1) ;
- Réalise les dépannages et enregistre par écrit l'historique des dépannages pour chaque équipement ;
- Prépare la liste des pièces d'usure et des consommables à commander pour maintenir la meilleure disponibilité fonctionnelle des équipements ;
- Prépare les commandes en matière d'achat de matières premières ;
- Disposer d'une aisance relationnelle permettant de répondre aux exigences des collègues, étudiants, visiteurs du centre et autres ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Disposer d'une très bonne connaissance du secteur agroalimentaire et des notions sur les normes d'hygiène et de sécurité.

Qualifications:

- Etre titulaire d'un diplôme de Technicien supérieur ou ingénieur d'ingénieur en IAA ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Compétences

- Disposer d'un goût avéré pour le travail manuel ;
- Etre dynamique et disposer d'une curiosité intellectuelle ;
- Démontrer une grande polyvalence ;
- Disposer d'une bonne capacité d'adaptation ;
- Etre capable de travailler en équipe.

5. Responsable du laboratoire de microbiologie

Titre: Responsable du laboratoire de microbiologie
Formation initiale : diplôme d'au moins de Technicien Supérieur en microbiologie alimentaire ou équivalent

Missions principales:

Sous la supervision du Directeur général,

Fonction commerciale:

- Reçoit et traite les demandes des entreprises ou de toute structure souhaitant utiliser tout ou partie des équipements du laboratoire ;
- Gère le planning du laboratoire ;
- Aide à la conception et organisation de formation professionnelle dans le domaine de la microbiologie, hygiène et sureté/qualité des aliments.
- Fonction technique
- Appui à la réalisation des travaux pratiques des formations initiales et continues ;
- Réalise des analyses microbiologiques pour le compte de tiers ;
- Assure la préparation des milieux de culture et veille au bon fonctionnement des étuves et de la hotte à flux laminaire.

Fonction organisationnelle

- Garant de la bonne gestion Hygiène et Sécurité du laboratoire et responsable du processus d'accréditation/certification du laboratoire à moyen terme ;
- Réalise les fiches de procédure d'utilisation de tous les appareils des laboratoires ;
- Réalise l'entretien et la maintenance des équipements des deux laboratoires ;
- Contrôle la destruction des milieux de culture à l'autoclave après lecture des résultats ;
- Contrôle le parfait nettoyage des différentes zones du laboratoire ;
- Prépare la liste des consommables à commander (boîtes de Petri, kits de mesure) pour maintenir la meilleure disponibilité fonctionnelle du laboratoire.

Qualifications:

- Etre titulaire d'un diplôme de Technicien supérieur en microbiologie alimentaire ou équivalent
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins ;

Compétences

- Disposer d'une culture scientifique ;
- Connaître les réglementations en vigueur ;
- Faire une veille technologique et réglementaire ;
- Mettre en place des protocoles et procédures ;

- Etre capable de travailler en équipe ;
- Disposer d'une capacité à lire et rédiger des documents techniques ;
- Etre capable de respecter un budget ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Savoir planifier les activités ;
- Savoir gérer les stocks et anticiper les besoins (réactifs etc.) ;
- Disposer d'une très bonne connaissance du secteur agroalimentaire et des notions sur les normes d'hygiène et de sécurité ;
- Disposer d'une aisance relationnelle permettant de répondre aux exigences des collègues, étudiants, visiteurs du centre et autres ;
- Disposer d'une bonne capacité d'adaptation.

6. Responsable des laboratoires d'analyses physico-chimiques et d'analyse sensorielle

Titre: Responsable des laboratoires d'analyses physicochimiques et d'analyse sensorielle
Formation initiale : diplôme d'au moins de Technicien supérieur en analyses physicochimiques des aliments ou équivalent

Missions principales :

Sous la supervision du Directeur général,

Fonction commerciale:

- Reçoit et traite les demandes des entreprises ou de toute structure souhaitant utiliser tout ou partie des équipements des laboratoires ;
- Gère le planning du laboratoire ;
- Aide à la conception et organisation de formation professionnelle dans le domaine de la physico-chimie et l'analyse sensorielle des aliments.
- Fonction technique
- Appui à la réalisation des travaux pratiques des formations initiales et continues ;
- Prépare les appareils avant utilisation ;
- Réalise des analyses physicochimiques et des évaluations sensorielles pour le compte de tiers.

Fonction organisationnelle

- Garant de la bonne gestion Hygiène et Sécurité du laboratoire et responsable du processus d'accréditation/certification du laboratoire à moyen terme ;
- Réalise les fiches de procédure d'utilisation de tous les appareils d'analyse qui seront installées en vue de l'opérateur ;
- Réalise l'entretien et la maintenance des équipements des laboratoires ;
- Vérifie la remise en état initial des appareils après utilisation (vidange éventuelle, nettoyage, etc.) ;
- Prépare la liste des consommables à commander pour maintenir la meilleure disponibilité fonctionnelle du parc d'appareils.

Qualifications:

- Etre titulaire d'un diplôme de Technicien supérieur en analyses physicochimiques des aliments ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins.

Compétences

- Disposer d'une culture scientifique ;
- Connaître les réglementations en vigueur ;
- Faire une veille technologique et réglementaire ;
- Mettre en place des protocoles et procédures ;
- Etre capable de travailler en équipe ;
- Disposer d'une capacité à lire et rédiger des documents techniques ;
- Etre capable de respecter un budget ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Savoir planifier les activités ;
- Savoir gérer les stocks et anticiper les besoins (réactifs etc.) ;
- Disposer d'une très bonne connaissance du secteur agroalimentaire et des notions sur les normes d'hygiène et de sécurité ;
- Disposer d'une aisance relationnelle permettant de répondre aux exigences des collègues, étudiants, visiteurs du centre et autres ;
- Disposer d'une bonne capacité d'adaptation.

7. Responsable de la maintenance

Titre : Responsable de la maintenance
Formation initiale Technicien supérieur en maintenance industrielle ou ingénieur électromécanique

Missions principales :

Fonction de suivi de la maintenance des équipements et du bâtiment

- Elabore le planning de maintenance préventive et corrective des différents équipements, matériels et bâtiments, en gérant les priorités et la sécurité ;
- Réagit en cas de panne grave pour résoudre les problèmes rapidement ;
- Gère le parc matériel et de pièces de rechange ;
- Contrôle les interventions réalisées ;

- Coordonne les travaux de nettoyage du centre ;
- Effectue l'entretien et la maintenance des équipements ;
- Identifie les solutions techniques d'amélioration des équipements et installations ;
- Participe aux actions qualité et à la conception des nouvelles installations ;
- Assurer la gestion documentaire technique.

Fonction de planification

- Gère les relations avec les constructeurs et les fournisseurs de pièces et d'outils pour la maintenance ;
- Contribue à l'élaboration du budget maintenance.

Fonction de sensibilisation

- Apporte aux équipes du CMVB un appui technique ;
- Sensibilise et forme le personnel à la maintenance de premier niveau.

Qualifications:

- Etre titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en maintenance industrielle ou ingénieur en électromécanique ;
- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans au moins.

Compétences :

2. Réaliser des diagnostics sur les dysfonctionnements ;
3. Détecter l'origine de la panne ;
4. Réparer les machines ;
5. Organiser les opérations de maintenance ;
6. Assister les services de l'entreprise ou des clients ;
7. Maîtriser l'informatique industrielle ;
8. Maîtriser les logiciels de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur ;
9. Connaître les normes de sécurité et de qualité ;
10. Analyser des données de maintenance ;
11. Mettre en place des procédures ;
12. Etre capable de travailler en équipe ;
13. Disposer d'une capacité à lire et rédiger des documents techniques ;
14. Etre capable de respecter un budget ;
15. Savoir gérer les stocks et anticiper les besoins (réactifs etc.) ;
16. Disposer d'une bonne capacité d'adaptation.

VI. Lieu d'affectation

Les personnes recrutées exerceront leurs fonctions à Brazzaville au CMVB.

VII. Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué des documents suivants :

- le curriculum vitae bien détaillé ;
- la lettre de motivation à adresser à Madame le Point focal du projet AMES ;
- la ou les copies des attestations de l'employeur ;
- la liste indiquant 3 personnes de référence ;
- le (s) copies des diplômes requis.

VII. Evaluation annuelle et critères de performance du personnel du CMVB

L'évaluation des performances du personnel du CMVB se fera annuellement. Le Directeur général du CMVB sera chargé de faire ces évaluations sur la base de contrats de performance établis conjointement avec les indicateurs de résultats fixés. Le Directeur du CMVB sera à son tour évalué par un comité qui sera mis en place par le MESRSIT. Les résultats de ces évaluations seront communiqués à l'AFD pour information.

VIII. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera de la manière suivante : Un comité sera chargé de la sélection et de l'analyse des dossiers de candidature et seuls les candidats retenus seront par la suite contactés pour des entretiens.

IX. Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures

Les candidatures peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse mail suivante cmvbames@gmail.com au plus tard le 25 septembre 2024 à 16 heures 00 min (heure de Brazzaville). En cas de besoin d'informations complémentaires, veuillez contacter Madame Jocelyne DHELLOT ou Monsieur Alan MAFOUTA aux adresses mails suivantes : dhellotj@gmail.com ; alan.mafouta@expertisefrance.fr.

Le Point focal du projet AMES,

Jocelyne DHELLOT

7^e EDITION DU FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

Spectacles de feu lors du lancement

Placée sous le thème: "Musiques traditionnelles africaines, sources de créativité et vecteurs de l'intégration continentale", la 7^e édition du Festival international et populaire des musiques traditionnelles Feux de Brazza a été officiellement ouverte, le 7 septembre, au siège de la Mairie de Mfilou-Ngamaba, 7^e arrondissement de la capitale, par Mme Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs, marraine de l'évènement en présence de son homologue de la RD Congo, Mme Yolande Elebe Ma Ndembo; du député-maire de Brazzaville, M. Dieudonné Bantsimba, parrain de l'évènement; du président de l'UNEAC, M. Henri Djombo, Hugues Ondaye, promoteur du festival, et d'autres autorités. Ce rendez-vous culturel qui célèbre la richesse du patrimoine immatériel de la République du Congo, d'Afrique et d'ailleurs à travers la musique et la danse traditionnelle s'est déroulée dans une ambiance festive. Plus de 50 groupes musicaux ont déjà commencé à prester.

L'hôte de l'évènement à travers sa mairie, Mme Bibiane Itoua, s'est réjouie de l'abriter: «Comment ne pas être émue, en constatant le réalisme du Festival Feux de Brazza qui a su conduire à la plénitude, la liesse de tout un peuple continental. Dans l'estime et l'affection, la musique traditionnelle notamment est bien plus qu'une simple expression artistique, elle représente une partie de notre histoire, de nos racines et de nos valeurs...». Parlant des missions du festival, M. René Bobala, son directeur général par intérim, a

souligné: «Le Festival Feux de Brazza a pour mission l'identification, la conservation, la valorisation et la promotion des musiques traditionnelles. Ainsi, en cette édition, il mobilise de nombreux artistes, chercheurs et opérateurs culturels autour des spectacles de musiques traditionnelles, de la recherche et des formations. Pendant quatre jours, vous allez écouter et admirer les superbes sonorités et mélodies de la musique traditionnelle du Congo et d'Afrique qui vous feront oublier pour un temps, peines et soucis». Ouvrant le festival, la ministre



La compagnie Musée d'art et d'autres groupes ont tenu le public en haleine

Lydie Pongault a salué la diversité des groupes présents. Ils proviennent non seulement des différents départements du Congo, mais également d'autres pays africains et de la France: «Ce festival représente un lien entre nos communautés, notre histoire et notre diversité collective. A vrai dire, la musique traditionnelle est un puissant vecteur de transmission des valeurs, de la sagesse ancestrale et de notre patrimoine culturel et matériel. A travers de tels évènements qui revêtent un caractère populaire, nous affirmons notre engagement à préserver et à promouvoir notre héritage tra-

ditionnel».

Peu après, la foule immense a eu le privilège d'assister à un spectacle de grande qualité artistique offert par la Compagnie Musée d'art, avec des numéros spectaculaires, munie tantôt de flambeaux allumés et de tonneaux vides. Une performance magistrale, mettant en lumière leur talent et leur savoir-faire. Puis s'en sont suivis, la Sr Clémence Avounou et son groupe; le groupe ballet Pende de la RD Congo; Oli Musica; Otema Maka des Plateaux; Profusion Art de Pointe-Noire qui ont tous tenus le public en haleine.

Alain-Patrick MASSAMBA

FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

Conférence-débat sur la diplomatie coutumière africaine pour la culture de la paix

Après les prestations scéniques à la mairie de Mfilou-Ngamaba, le lundi 9 septembre, les participants à la 7^e édition du Festival Feux de Brazza se sont retrouvés au Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, pour une conférence-débat placée sous le thème: «La diplomatie coutumière africaine pour la culture de la paix». C'était en présence de plusieurs personnalités dont Mme Lydie Pongault, ministre en charge de l'Industrie culturelle.

L'Afrique, grâce aux héritages de ses ancêtres, possède les modèles de résolution des conflits issus du «mbongui» ou de l'arbre à palabre basés sur le dialogue, le respect mutuel et la réconciliation. Des modèles qui, pour la ministre en charge de l'Industrie culturelle, doivent être classés au cœur de nos stratégies contemporaines pour promouvoir la paix et la stabilité sociale dans le monde.

Cette conférence-débat a été un moyen efficace pour le Pr Urbain Amoia Koidio de la Côte d'Ivoire, titulaire de la Chaire UNESCO de la Diplomatie coutumière africaine, ambassadeur de la culture de la paix, de présenter les qualités de la diplomatie coutumière africaine: «Une révolution culturelle panafricaine par approche holistique qui prendra appui sur l'éducation pour tous, et en tout lieu et à tout âge, sur une période de 25 ans sans interruption, s'impose en urgence à l'Afrique si elle ne veut pas subir éternellement le triste sort d'un apprentissage tragique voire d'une poubellisation et d'une mendicité d'abâtardissement



Pr Urbain Amoia Koidio

à visage découvert, sans cesse croissante et de plus en plus violente. Et pour cause, le mal de l'Afrique se résume en un mot: Education» La diplomatie coutumière africaine, a-t-il expliqué, «est donc préluce à la Défense et à l'illustration d'une nouvelle ère pour une Afrique dont le socle est solidement fixé sur ses terres et dont la tête, comme cet oiseau mythique appelé Sankofa, est tournée en arrière et qui, tout de même projette un digne, fier et beau regard toujours plus loin et toujours plus haut: c'est cela que j'appelle l'AfricAfrique». Des recommandations ont été



Les participants à la conférence-débat

formulées à l'attention des plus hautes instances de la République, pour une appropriation et une vulgarisation du concept de la diplomatie coutumière africaine comme préalable à tout règlement de conflit; la création et l'encadrement scientifique, de la base au sommet, de trois instances consultatives: une Chambre des Rois et des chefs traditionnels, une Chambre des guides religieux et des leaders spirituels et une Chambre des organisations de la Société civile; aux ministères de la Défense, de l'Education nationale de la Fonction publique: l'enseignement dans les écoles nationales d'administration, de magistrature, de police, de gendarmerie, de douanes et des eaux et forêts

de la diplomatie coutumière africaine; aux ministères des Affaires étrangères, le renforcement des compétences des diplomates et la formation des conseillers en diplomatie coutumière africaine...

En définitive, le Pr Koidio a affirmé qu'«en 1940, Brazzaville hérita du titre de la capitale de la France Libre, c'est ici et ce n'est qu'ici que l'intelligentsia africaine peut solennellement reconquérir l'âme de l'Afrique et proclamer, sous l'autorité d'une nouvelle version de l'Union Africaine à construire, une nouvelle ère pour une Afrique enfin Libre et unie, une Afrique nouvelle digne et prospère...»

Alain P. MASSAMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

4^e EDITION DE PLUM'ART-Z

Les lauréats ont été récompensés à leur juste valeur

La 4^e édition de Plum' Art-Z s'est déroulée à la Maison Russe de Brazzaville, samedi 7 septembre. Elle a été marquée essentiellement par la remise des Prix aux lauréats de la catégorie poésie et nouvelle. Le rendez-vous a mis en compétition des jeunes clameurs à travers des textes issus des œuvres des écrivains Prince Arnie Matoko et Malachie Cyrille Ngouloubi.



Le promoteur Ulrich Bakoumissa Ngouani posant avec les lauréats

Répartis en deux catégories: poésie et nouvelle, les lauréats se sont affirmés et démarqués pour la plupart par leur savoir-faire, car il s'agissait, selon Ulrich Bakoumissa Ngouani, promoteur de la maison d'édition Plum' Art-Z, d'un concours international qui ne reflète d'ailleurs pas d'affinités, ni de favoritisme à l'égard des compétiteurs, mais du mérite et de l'excellence: «Recevoir le Prix littéraire Plum' Art-Z, c'est-à-dire Prix Prince Arnie Matoko, catégorie poésie et Prix Malachie Cyrille Ngouloubi, catégorie nouvelle, n'est pas seulement la reconnaissance de votre talent, mais aussi et surtout de votre encouragement à poursuivre cette quête inlassable dans l'excellence de l'écriture. Vos différents textes, sont le reflet de vos idées, vos valeurs qui enrichissent notre patrimoine culturel».

Pour les lauréats, la répartition a été faite comme suit: pour la catégorie poésie: Marland Deelors Makita (1^{er}) pour son poème: «Hymne à la dissidence»; Davy Merlan Anfouaky (2^e), pour «Les clameurs éperdues»; Ange Chrysolithe N'Kéoua (3^e), pour «Entre les voiles de l'intimité». Pour la catégorie nouvelle: Stiven Mage Makaya (1^{er}) pour sa nouvelle «Les blessures de la nature»; Idriisa Sow (2^e), représenté par l'écrivain Pierre Ntsémou pour «Gecoura»; Ericka Fraysette Kissa Ntinou (3^e) pour «La nature en pleurs».

A.-P. M.

PUBLICATION

Christ-Benny Boungou-Kolo signe son deuxième livre

Et de deux pour Christ-Benny Boungou-Kolo! Après le «Manuel fiscal du créateur d'entreprise», publié en octobre 2023 aux Editions Loure (Brazzaville), ce juriste-fiscaliste congolais, inspecteur des impôts et des domaines, chef du Bureau adjoint en poste au Bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre de l'arrondissement 3 Loandjili, à Pointe-Noire, vient d'enrichir sa bibliographie d'un nouvel ouvrage titré: «Le Congo et les conventions fiscales», paru aux éditions précitées.



Christ-Benny Boungou-Kolo



La couverture du livre

A travers les 127 pages de ce livre sous-titré «Comprendre les enjeux nationaux et internationaux», Christ-Benny Boungou-Kolo, diplômé de l'Ecole nationale des finances publiques de France (ENFIP), met en exergue les enjeux des différentes conventions fiscales auxquelles est partie prenante le Congo-Brazzaville, d'une part, et, d'autre part, il interpelle l'esprit patriotique et critique de ses compatriotes sur une réalité paradoxale qui gangrène, depuis toujours, les régies financières, spécialement la Direction générale des impôts et des domaines, qui est celle de collecter et recouvrer un impôt parfois asphyxié par les pouvoirs publics eux-mêmes de par le jeu des traités fiscaux internationaux.

Le nouveau fruit de l'ingéniosité de Christ-Benny Boungou-Kolo sera bientôt disponible dans les librairies au prix de 20.000 F.CFA.

V.C.Y.

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social: BP 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

COMPLEXES D'ALIMENTATIONS DURABLES AU CONGO
En sigle «CAD-CONGO» SASU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 50 000 000 F.CFA
Siège social : Parcelle IND – 12, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2024-B17-00016

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître **Leole Marcelle KOMBO** et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 29 Août 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: SOCIETE COMPLEXES D'ALIMENTATIONS DURABLES AU CONGO, en sigle «CAD-CONGO» SASU.

Adresse du siège social: Parcelle IND – 12, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Objet social: La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant:

- La Création et l'exploitation d'une raffinerie d'huile comestible pour produire de l'huile de palme raffinée, d'autres huiles comestibles, de la margarine, de la mayonnaise, d'autres produits à partir d'huile de palme brute, importée ou locale, notamment de savon et d'autres huiles ;
- La mise en place et l'exploitation d'un moulin à huile de palme pour mouder les fruits de palmiers à huile disponibles localement;
- L'importation, production, conditionnement et distribution de riz;
- L'importation, production, conditionnement et distribution de dérivés de tomates;
- L'importation, production et transformation de matériaux d'emballage et de produits connexes;
- L'importation, transformation, distribution, com-

merce et exportations de produits agricoles;

- L'importation, production, entreposage, transport, vente en gros, distribution, vente au détail, commerce électronique et commercialisation de tous types de produits alimentaires, produits agroalimentaires, intrants agricoles, engrais et équipements agricoles;
- Les activités d'agriculture contractuelle;
- L'achat de produits agricoles auprès d'agriculteurs, de producteurs, de groupes d'agriculteurs, d'intermédiaires et d'autres agents;
- Les services de conseil et formation aux agriculteurs, aux groupes d'agriculteurs, aux entrepreneurs, aux agences gouvernementales et au public;
- L'importation et exportation de produits alimentaires et non alimentaires.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou encore le développement.

Durée de vie de la société: 99 ans;

Président de la société: Monsieur **Dharm Prakash CHATURVEDI**

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00681** du 29 Août 2024.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR01-2024-B17-00016**, le 29 Août 2024.

Pour avis.



OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE
« JILA GROUP » SARL

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Bedel KAMBA**, en date à Brazzaville du 19 juin 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée «**JILA GROUP**», **SARL**, au capital d'un million (1 000 000) F CFA, siège social sis à Baongo, Brazzaville, 17, rue Balou Constant, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B12-00253**, dont les statuts de ladite société, ont été enregistrés aux impôts de Brazzaville, en date du 13 août 2024, sous le numéro **2121**, Folio **142/002**, ayant des caractéristiques suivantes:

Objet:

Communication; Digital; Marketing; Prestation de service; Consultance et gestion de projet.
Et généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières et mobi-

lières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social: UN MILION (1 000 000) de Francs CFA divisés en cent (100) parts sociales de Dix mille (10 000) Francs CFA, de valeur nominale, numérotées de un (1) à cent (100), chacune entièrement libérées et réparties aux associés.

Le siège social est établi à Baongo, Brazzaville, 17, rue Balou Constant, République du Congo.

Durée: 99 ans

Registre du commerce: N°:CG-BZV-01-2024812-00253

Gérant de la société: Monsieur Eros Kevine Benjamin MOLOUBA

POUR INSERTION LEGALE.

Maitre Bedel KAMBA, Notaire



OFFICE NOTARIAL DE
Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE
« CONGO RIMU INDUSTRIAL Co, LTD » SARLU

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Bedel KAMBA**, en date à Brazzaville du 03 juillet 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**CONGO RIMU INDUSTRIAL Co, LTD**», **SARLU**, au capital d'un million (1 000 000) F CFA, siège social sis à Poto-Poto, Brazzaville, 03, rue Banziris, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024B13-00429**, dont les statuts de ladite société, ont été enregistrés aux impôts de Poto-Poto, Brazzaville, en date du 19 juillet 2024, sous le numéro **3605**, Folio **128/8**, ayant des caractéristiques suivantes:

Objet:

Recherche et exploitation minière.
Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant,

directement ou indirectement, à l'objet cidessus susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

Capital social: UN MILION (1 000 000) de Francs CFA divisés en cent (100) parts sociales de Dix mille (10 000) Francs CFA, chacune numérotées, de un (1) à cent (100), attribuées à l'associé unique.

Le siège social est établi à Poto-Poto, Brazzaville, 03, rue Banziris, République du Congo

Durée: 99 ans

Registre du commerce: N°:CG-BZV-01-2024-B13-00429

Gérante de la société: Madame Félicité Roberte NGATSEKE.

POUR INSERTION LEGALE.

Maitre Bedel KAMBA
Notaire

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de requisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./District	REQUERANTS
01	3007 du 08/07/2024	Section B ; bloc 4; Pile 1; Sup.: 262,25 m²	Quartier NDOA (Avenue Marien NGOUABI)	2- Mbindjo	TCHINDA Jean Pierre
02	3001 du 06/06/2024	Section J ; bloc 3; Pile 1; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	AMEA Alphonse Blanchard
03	2997 du 17/05/2024	Section H ; bloc 78(ex11); Pile 12(ex 6); Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (ANAC 4è T.)	1-Nzalangoye	SIE SAMBA Innocent Léandre
04	2984 du 22/04/2024	Section I ; bloc /; Pile /; Sup.: 100.000,00 m² soit 10ha	Village KETTA	Moeko	CASTANOU Yves
05	2985 du 22/04/2024	Section B ; bloc /; Piles 3-4-5; Sup.: 1.500,00 m²	Quartier Petit village 2. Moeko	Moeko	NGOUMA-TELEMEINE Christelle Laura
06	2998 du 21/05/2024	Section I ; bloc /; Pile 8; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	KIBELO NTALANI Mireille
07	3012 du 18/07/2024	Section B ; bloc 13/6; Pile 2; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-kiem (Zone la Présidence)	2- Mbindjo	ITSOUA MADZOUS Gervais Ludovic
08	3011 du 18/07/2024	Section B ; bloc 13/6; Pile 1; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-kiem (Zone la Présidence)	2- Mbindjo	NGOULOLO MOULLATH Alleluia
09	2995 du 17/05/2024	Section A ; bloc /; Pile 3; Sup.: 447,94 m²	Quartier MPILA (Avenue Marien NGOUABI)	Souanké	OUMBE Martial
10	2167 du 01/12/2015	Section A ; bloc 6; Piles 35,36; Sup.: 819,04 m²	Quartier Faisceaux	1-Nzalangoye	MTAKO NIESSIMOU Dhorcia
11	3004 du 19/06/2024	Section I ; bloc /; Pile /; Sup.: 32.284,89 m² soit 3ha22a84ca	Quartier Zoula Bodingo	Moeko	ALANGAMOYE BAKARY Benoit
12	2982 du 22/04/2024	Section I ; bloc 48; Pile 473; Sup.: 500,00 m²	Quartier Bondzoukou (Lotissement Mairie de Pokola)	Pokola	DODZOCK TOUAZOCK Ben Achaim
13	2973 du 04/03/2024	Section D ; bloc /; Pile 9; Sup.: 439,36 m²	Quartier MEVELEC (Zone de la MUCODEC Pokola)	Pokola	NZARAMBA Appolinaire
14	3003 du 18/06/2024	Section A ; bloc 225; Pile 4; Sup.: 636,44 m²	Quartier Château d'eau (Rue des Ouvriers)	1-Nzalangoye	MBENDE Médard
15	2983 du 22/04/2024	Section E ; bloc 128; Pile 8; Sup.: 556,48 m²	Quartier Ngongo (Zone 4 mars)	2- Mbindjo	DODZOCK TOUAZOCK Ben Achaim
16	2992 du 03/05/2024	Section C ; bloc 1032; Pile 1004; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-kiem (Lot. Hôpital Général)	2- Mbindjo	ONKO LECKEY Hugues Juvet
17	2972 du 04/04/2024	Section I ; bloc /; Pile 2; Sup.: 380,00 m²	Village Mbalouma (Zone PEKE)	Moeko	TSATCHOUANG BOWOU Jules
18	2889 du 12/05/2023	Section I ; bloc 7; Pile 3; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	OUAMIO Jophras
19	2991 du 02/05/2024	Section F ; bloc 69(ex 15bis); Pile 19; Sup.: 285,00 m²	Quartier Mometa ANAC (Zone Aéroport de Ouessou)	1-Nzalangoye	MAHAMATH ZENE Issa Hassan
20	2970 du 04/03/2024	Section G ; bloc /; Piles 3-4 ; Sup.: 800,00 m²	Quartier Bondzoukou (Corniche des Préfets)	Pokola	TSATCHOUANG BOWOU Jules
21	2993 du 06/05/2024	Section A ; bloc /; Pile 1 ; Sup.: 685,85 m²	Quartier MBAFANE (29, Avenue Marien NGOUABI)	Souanké	OUSMANOU Koiranga
22	3022 du 13/08/2024	Section J ; bloc 5 ; Pile 2 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Route Maboko (Zone de la famille OBOULOU)	1-Nzalangoye	GAZANI Gecy Divin
23	3017 du 24/07/2024	Section A ; bloc 28 ; Pile 8,9 et 10 ; Sup.: 1200,00 m²	Quartier Mbindjo. Moeko (Lotissement EMBAMOU Michel)	Moeko	LEBO Angès Poungui
24	3018 du 24/07/2024	Section I ; bloc 3 ; Piles 1 et 10 ; Sup.: 920,00 m²	Quartier Mindongo. Route Maboko (Zone famille MIKOKO)	1-Nzalangoye	LEBO Angès Poungui
25	3014 du 23/07/2024	Section F ; bloc 69(ex 02) ; Pile 24(ex5) ; Sup.: 224,00 m²	Quartier Mometa (Zone Aéroport de Ouessou)	1-Nzalangoye	KAMBA Francels Divymar
26	3008 du 10/07/2024	Section I ; bloc 16 ; Pile 6 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo. Route Maboko (Zone famille MIKOKO)	1-Nzalangoye	MELAMO DONE Divine
27	3029 du 22/08/2024	Section I ; bloc / ; Pile / ; Sup.: 120.032,94 m² soit 12ha	Village Mbindjo (Zone Route de Centrafrique)	Moeko	BOKOUETE Guy Benjamin
28	3024 du 16/08/2024	Section A ; bloc 65; Pile 8bis; Sup.: 158,75 m²	Quartier Faisceaux (Zone du marché.Avenue de la Léproserie)	1-Nzalangoye	FOFIE MENIODEM Eric Bertrand
29	3025 du 19/08/2024	Section I ; bloc 9 ; Pile 9 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	AWE Nelcie Diane

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 10 septembre 2024

Le Chef de Bureau,

Raymond ITOUA BOSSOBITA

VISITE DU PREMIER MINISTRE AU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Des réformes pour un meilleur rendement

En visite de travail dans la ville océane, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a eu une séance de travail avec le Directeur général du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), Séraphin Bhalat, et l'ensemble des personnels de cette structure. Objectif: voir ce qui se fait afin d'envisager les grandes réformes qu'envisage d'apporter le Gouvernement. C'était le jeudi 4 septembre dernier. Lors de sa visite à Pointe-Noire, le chef du Gouvernement était accompagné du ministre de l'Enseignement préscolaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou.

Le Port autonome de Pointe-Noire est un pilier important dans le cadre de la mobilisation et de la rationalisation des ressources domestiques, et surtout l'un des plus grands ports en eau profonde de la sous-région. Il est une porte de sortie maritime stratégique pour le Congo qui manipule un million de conteneurs par an. L'ambition des autorités congolaises est d'atteindre la barre de deux millions de conteneurs l'an. Actuellement, des travaux de dragage s'y font à certains niveaux, afin de lui redonner de la profondeur en bordure des quais. Le Gouvernement veut mener une grande réforme, afin d'apporter à ce port les atouts qu'il

faut pour le développement économique du pays. Le Premier ministre et le ministre de l'enseignement ont visité, tour à tour, le quai multi-vrac, un quai en construc-



Anatole Collinet Makosso



Pendant l'échange



Pendant la visite

tion. Et le quai de Congo Terminal.

«Le président de la République nous interpelle chaque fois lorsqu'il nous fait constater qu'il n'y a aucune raison que les autres ports, à travers le continent, puissent mobiliser plus de ressources que le Port de Pointe-Noire qui est l'un des plus grands ports en eau profonde et avec tous les investissements que nous avons réalisés», a rappelé Collinet Makosso, au terme de sa visite. «Il me fallait venir voir ce qui se fait et comment

désormais nous devons parler de ces questions du Port de Pointe-Noire. Nous pouvons être au même niveau d'information et envisager ensemble les réformes à faire», a-t-il ajouté. Avant de révéler que le Gouvernement mène actuellement une grande réforme pour permettre au Port autonome de Pointe-Noire d'apporter des dividendes qu'il faut au financement du développement de l'économie congolaise.

Cerise sur le gâteau, le Premier ministre et toute sa délégation ont eu droit à une excursion au large de la côte. Ce qui leur a permis d'observer des dauphins et baleines. «Cette excursion a été organisée avec l'aide de Safari Tour. Je félicite et j'invite les jeunes qui comprennent que dans l'industrie touristique, il y a beaucoup d'opportunités. Les activités de ce genre, à côté de l'observation des baleines et des dauphins, nous permettent de venir constater et promouvoir ce genre d'activités», a dit le Premier ministre, visiblement satisfait.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°009/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES					ARR./DPT	REQUERANTS
1	13784 du 21/02/2024	Pile (s) 20 Bis	Bloc : 15	Section : Q	Superficie : 114,40m ²	MATENDE	02	Cheichna TAMBADOU
2	13287 du 06/06/2023	Pile(s) 84	Bloc : /	Section : H	Superficie : 600,00m ²	NZOKO (Camp ELF)	02	PANTOU Joachim Eric et PANTOU née BILONGO M.V.E.P
3	12932 du 01/12/2022	Pile(s) 05 bis	Bloc : 103	Section : U	Superficie : 250,00m ²	TIE-TIE (7/7 de Dany)	03	LHO-LHO NSOUMBOU Marloth Rovincia
4	13714 du 18/01/2024	Pile(s) : 02	Bloc : 15	Section : AG	Superficie : 500,00m ²	TCHIALI	05	MBAMI KIMBATSA Karl R. et MBAMI née MOUANDA NZ.P.M
5	13807 du 05/03/2024	Pile(s) 09	Bloc : 227	Section : CN	Superficie : 400,00m ²	VINDOULOU	05	FILAMOU TSIMBA Nina Roselyne
6	13873 du 11/04/2024	Pile (s) 08	Bloc : 67	Section AS	Superficie : 400,00m ²	VOUNGOU II	03	MPEMISSI née BANTSONI MAHOUENE Josée Fernande
7	13580 du 26/10/2023	Pile (s)07	Bloc : 209	Section : CN	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU (Famille Tchiniambi Kamba	04	BASSOUMBA Cisse Didier
8	13041 du06/ 02/2023	Pile (s) 07	Bloc : 30	Section : BZ5	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	TCHISSAMBOU Denise
9	13038 du 06/02/2023	Pile(s) 08 bis	Bloc : 30	Section : BZ5	Superficie : 250,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	BAYONNE Amaid Alphonse Cédrique
10	13505 du 14/09/2023	Pile(s) 01 à 10	Bloc : 167	Section : ACV7	Superficie : 4000,00m ²	MENGO (LOUVOUTI)	LOANGO	Enfants KINIAMBI MINGOUOLO Benoît
11	12001 du 15/07/2022	Pile(s) 08 et 09	Bloc : 55	Section : CG2è T	Superficie : 1010,00m ²	KOUFOLI 2(Famille Kondi Tchitali)	05	MATSIMOUNA Jess Rudy Prince
12	13750 du 06/02/2024	Pile (s)04	Bloc : 216	Section : AE	Superficie : 631,30m ²	SIAFOUMOU	05	MOSSIMBI Claire Valentina
13	13751 du 06/02/2024	Pile (s) 08	Bloc : 58	Section : AD	Superficie : 489,81m ²	SIAFOUMOU	05	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JERELAURE
14	13852 du 28/03/2024	Pile (s) 04	Bloc : 47	Section : AE	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	SINGBO Symphorien
15	13314 du 21/06/2023	Pile(s) 04	Bloc : 43	Section : AG	Superficie : 494,92m ²	TCHIALI	05	ADJIBI LIASSOU Akanho
16	13583du 30/10/2023	Pile(s)07	Bloc : 270	Section : AV	Superficie : 409,65m ²	BISSONGO	04	MABOUMBA Bernard et MOUMBOULOU Evelyne
17	13724 du 24/01/2024	Pile (s) 05	Bloc : 40	Section : T	Superficie : 474,54m ²	FOUKS	02	GANGUE Hady Amadou
18	13907 du 29/08/2024	Pile (s) 09	Bloc : 127	Section : AM	Superficie : 432,69m ²	Quartier N KOUIKOU	04	MANKOU Louis
19	13952 du 30/05/2024	Pile (s) 01 à 10	Bloc : 20	Section : BZ1suite	Superficie : 5000,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adéline
20	13953 du 30/05/2024	Pile (s) 01 à 10	Bloc : 21	Section : BZ1suite	Superficie : 5000,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Andress
21	13820 du 08/03/2024	Pile (s) 16	Bloc : 04	Section : CJ	Superficie : 500,00m ²	MONT KAMBA	05	NDINGA OMENGA née MABIALA Sandrine Djemelaki
22	13868 du 09/04/2024	Pile (s)4	Bloc : 84	Section : R	Superficie : 202,34m ²	GRAND MARCHE	01	MOMBOULI EBAMA Prince Hérauld
23	13838 du 19/03/2024	Pile (s)04	Bloc : 77	Section : L	Superficie : 400,00m ²	OCH	01	ELEMA Geoffroy Cyriaque
24	13633 du 27/11/2023	Pile(s) 14	Bloc : 52	Section : R	Superficie : 314,71m ²	GRAND MARCHE	01	KASSIMOU TOURE
25	13642 du 30/11/2023	Pile (s) 10	Bloc : 32	Section : AL	Superficie : 227,09m ²	LOANDJILI	04	BATCHI Fortuné Ladislav
26	13327 du 28/06/2023	Pile (s)5, 10	Bloc : 101	Section : ACJ	Superficie : 469,71m ²	MONT KAMBA (Famille LOUSSIMINA)	05	BAUNAZEBY Josiane Alice
27	13743 du 05/02/2024	Pile (s) 01 bis	Bloc : 152	Section: CK	Superficie : 250,00m ²	MONT-KAMBA	04	KONGO ONDZIE Frandre François
28	13496 du 11/09/2023	Pile (s) 07	Bloc : 100 bis	Section : AE	Superficie : 725,00m ²	SIAFOUMOU	05	DJIMBI-JEANCEL Telmann Précieux
29	13916 du 06/05/2024	Pile(s)04	Bloc : 45	Section : P	Superficie : 285,11m ²	MVOUMVOU	02	LOUBOUNGOU F. Pierre. et LOUBOUNGOU née MOUAMBA O
30	13698 du 09/01/2024	Pile (s)01	Bloc : 63 bis	section : P	Superficie : 329,67m ²	MVOUMVOU	02	OKPEICHAN U-Jin NBicolas
31	13871 du 10/04/2020	Pile(s)07	Bloc : 81	section : AP	Superficie : 360,00m ²	70, Rue Monjombo (Quartier Culotte)	04	VIBOUDOULOU-VILPOUX Glory Durelle Jennifer
32	13785 du 22/02/2024	Pile(s) 02	Bloc : 35 Ter	section : AP	Superficie : 351,81m ²	TCHINIAMBI I	04	MAVOUNGOU BONGHAU Claise Eric
33	7570 du 16/06/2016	Pile(s)11	Bloc : 03	section : AQ	Superficie : 394,90m ²	MBOTA 2 (Carlos)	04	PONGUI Pierre (EN REGULARISATION)
34	11941 du 23/06/2022	Pile(s) 08	Bloc : 399	section : BW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	GOMA Edgard
35	11458 du 18/10/2021	Pile(s)18	Bloc : 67	section : AD	Superficie : 425,81m ²	RAFFINERIE (Famille TCHINIOKA)	05	GAMBA NAKOU TELAMIO Agnes
36	11950 du 27/06/2022	Pile(s) 05	Bloc : 58	section : AN	Superficie : 200,60m ²	NKOUIKOU	04	EWANGUI Cephass Fabius
37	13108 du 09/03/2023	Pile (s) 09 et 10	Bloc : 112	section : CN	Superficie : 787,98m ²	VINDOULOU (Famille KAMBA)	04	ASSOCIATION DES FILS DE LA CHARITE "A.F.C "
38	12068 du 11/08/2022	Pile(s)09 bis	Bloc : 342	section : CN	Superficie : 250,00m ²	VINDOULOU (File Tchiniambi Kamba)	04	NZOKO Farel Willibrod et Enfants
39	13002 du 17/01/2023	Pile(s) 10	Bloc : 120	section : ABW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	MBAN AYIM Fred
40	13398 du 02/08/2023	Pile(s) 06	Bloc : 06	Section : ACV bis	Superficie : 500,00m ²	MENGO	LOANGO	MOUSSIESSI Ross- Marvel Aimé

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

Fait à Pointe-Noire, le 04 Septembre 2024

FOOTBALL/ELIMINATOIRES DE LA CAN-2025

Coup de grisou à Kampala!

Les Diables-Rouges ont abordé les éliminatoires de la CAN-Maroc 2025, mercredi 5 septembre dernier par une victoire (1-0) aux dépens du Soudan du Sud. Mais un peu comme on le redoutait, pour leur deuxième rencontre ils ont subi une défaite devant l'Ouganda (0-2) lundi 9 septembre à Kampala. Et les voilà déjà sous pression, obligés d'enregistrer le maximum de points contre l'Afrique du Sud le 12 octobre prochain à Johannesburg et le 15 octobre à Brazzaville.

Les Diables-Rouges sont toujours à la recherche d'un match référence contre un gros adversaire depuis bientôt deux décennies mais il ne vient jamais. La défaite concédée à Kampala n'est pas pour entretenir l'optimisme des férus de football. Ils y voient un mauvais signe : l'éloignement



Après deux journées, le Congo est relegué à la 3^e place du groupe K

des chances de qualification des Diables-Rouges, alors qu'on est à peine au début des éliminatoires.

L'équipe d'Isaac Ngata a montré trop de limites, surtout en attaque. Sans solution de rechange, pour l'instant, elle a tout simplement sombré. De quoi inquiéter plus d'un dans

la perspective de ses deux prochains matchs face à une coriace équipe d'Afrique du Sud.

Le sélectionneur national des Diables-Rouges comprend, enfin, ce qu'est le haut niveau. Désormais sans certitudes, il sait qu'un faux pas contre les Bafana Bafana lui

est interdit. A lui de remobiliser ses poulains au risque de se retrouver rapidement sur un fauteuil éjectable. Tout en sachant que le maillon faible de son groupe reste, une fois encore, son attaque. Comment résoudre cette équation pour la suite des éliminatoires? Il est vain de chercher des bouc-émissaires ailleurs que dans la carence des talents dans le football congolais, ajoutée au fait que certains cadres et binationaux ont pris l'option de tourner le dos à l'équipe nationale. Il faut prendre conscience de la situation pour en trouver une solution. Il n'y a pas beaucoup de temps avant la relance des hostilités, car octobre c'est bientôt!

Guy-Saturnin
MAHOUNGOU

PETITION CONTRE LA FECOFOOT

Les auteurs dans le viseur

Des «pétitionnaires» se réclamant d'un collectif de membres de l'Assemblée générale de la FECOFOOT, auteurs de la demande de convocation d'une assemblée générale extraordinaire, sont dans le viseur de l'instance dirigeante du football congolais.

Une pétition contre la FECOFOOT a fait les choux gras des réseaux sociaux la veille du match Congo-Soudan du Sud comptant pour la première journée des éliminatoires de la CAN-Maroc 2025. Les auteurs, évoquant un certain nombre de griefs, demandent au président Jean-Guy Blaise Mayolas la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. Réuni en session pour la deuxième fois en cinq jours seulement, mercredi 5 septembre 2024 à son siège, le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a livré sa position. La presse nationale était conviée. Un communiqué de presse, dont nous donnons des extraits, a été distribué à l'issue de la session.

«A la suite de la réception de cette pétition, il sied de noter que la Fédération congolaise de football a reçu 13 courriers de contestation et de dénonciation émanant des personnes dont les noms se retrouvent parmi les signataires», indique le Comité exécutif dans le communiqué.

Un autre volet du communiqué en appelle à «la saisine de la Commission d'éthique aux fins d'entendre les signataires de ladite pétition». Dernier volet: la transmission du dossier à la faitière mondiale. «Un courrier accompagné des différents documents relatif à cette affaire sera adressé à la FIFA», a ajouté le communiqué.

Jean ZENGABIO

ELECTIONS A LA FECOHAND

Discorde sur la délivrance des mandats

Les violons ne s'accordent pas entre la Commission électorale indépendante et certains clubs appuyés par la Ligue de Brazzaville, sur la question de délivrance des mandats des délégués des clubs. On ne sait pas si le processus électoral ira à son terme le 14 septembre prochain, date retenue pour l'assemblée générale électorale.

Le désaccord est apparu le 6 septembre dernier, lors d'une réunion convoquée par le président de la Commission électorale indépendante, Brice Merlin Lepebe, en présence du directeur départemental des Sports, Charles Parfait Malonga, et du président de la Ligue de Brazzaville Avicenne Nzikou, qui est aussi candidat. Pour des besoins de transparence, le président de la Commission électorale a estimé que pendant la signature des mandats par le directeur départemental, le délégué choisi par un club devait être connu, le document lui permettant d'avoir accès dans la salle validé, et certifié par tous.



La commission électorale indépendante et les mandataires

Malheureusement, tous n'ont pas parlé le même langage. Certains dirigeants de club accusent le président de la commission électorale indépendante d'être juge et partie. Ils estiment qu'il n'aurait pas les attributions pour faire signer les mandats des délégués. Et Avicenne Nzikou d'ajouter que cette Commission n'est pas au-dessus des institutions comme la ligue départementale de handball de Brazzaville. N'ayant pas trouvé de compromis, cinq

clubs ont claqué la porte. Ils ont évoqué «des incohérences dans la démarche de la Commission électorale indépendante et le manque de clarté dans ses prérogatives». Il n'empêche: le président de la Commission a fait signer les mandats des clubs favorables à sa démarche. Le directeur départemental les a ensuite validés. Les élections sont maintenues à la date initiale. Affaire à suivre!

Pascal BIOZI KIMINOU

CLOSE-COMBAT

CS FUNITAN: vingt-deux ans déjà!

Le Cercle sportif Funitan Close-combat a commémoré les 22 ans de sa création. Un anniversaire couplé à la 1^{ère} Journée des disciplines associées et partenaires dimanche 1^{er} septembre, au Centre d'éducation sociale et de formation sportive (CESFP), ex-Centre Gothia, à Mfilou-Ngamaba (le 7^e arrondissement de la capitale).

Après le défilé des athlètes, des diplômes de reconnaissance ont été remis aux partenaires, aux journalistes pour leur accompagnement ainsi qu'aux clubs participant à l'activité. Un hommage a ensuite été rendu à Charles Mbimi, alias "Le Vieux", l'un des vétérans du club décédé récemment à Pointe-Noire.

Dans son mot de bienvenue, le responsable du CESFS, Hervé Yves Ulrich Mandilou, a salué la tenue de cet événement dans son centre. Il a saisi cette occasion pour déplorer fermement l'occupation anarchique d'une bonne partie de l'espace du centre et lancé un appel aux autorités et aux parents de ne pas rester insensibles à cette question et de tout faire pour sauver ce centre.

Quant à Fredy Bambi Bissila, président de la ligue départementale de close-combat, il a loué le travail qu'abat le Cercle sportif Funitan et réaffirmé «l'engagement de son institution de continuer à les accompagner dans leur longue marche pour le développement du close-combat au Congo»



Les participants et les officiels posant pour la postérité

Lançant les hostilités, Noé Kakoula, 3^e vice-président de la Fédération congolaise de close-combat et disciplines associées, a encouragé l'ensemble des athlètes ainsi que leurs dirigeants dans les efforts fournis pour faire vivre leur sport dans le pays. «En 22 ans d'existence et de pratique effective du close-combat, notre école a déjà formé une quinzaine de ceintures noires. Elle regorge jusqu'à présent de la plus grande pépinière de close-combat de Brazzaville et du Congo.». L'instructeur principal et fondateur n'est autre que le moniteur Roland Francis Mahoungou, actuel directeur technique national de la FECOCLOSE-DA, directeur technique régional de l'Union africaine de close-combat, mais aussi représentant légal de la Fédération internationale de close-combat-zone Afrique.

«Les membres du Cercle sportif Funitan contribuent énormément à la survie et au développement du

close-combat, à la création de l'Association congolaise de close-combat, à la mise en place des commissions départementales jusqu'à la naissance, en novembre 2020, de la Fédération congolaise de close-combat», a souligné Rude Ngoma, le 2^e vice-président du Cercle sportif Funitan Close-combat.

La partie la plus attractive a été constituée des démonstrations spectaculaires des budokas des dix clubs choisis pour présenter différents numéros de leur discipline. Il s'agit des groupes: Club Robin des bois, pour les tirs à l'arc; Ryukuki qui a fait démonstration du Jijutsu; Butedo club, le karaté wadoryu; Club Force Samurai, le karaté kyokushin; le Club Ipic, le Hapkido; le Gise club, le Tonfa; Detch Lee club, le kyuk sul; le Temple du dragon de Shaolin, le kung fu et le Cercle sportif Funitan, le close-combat.

Alain-Patrick
MASSAMBA

ELECTIONS AU SEIN DES FEDERATIONS

Jean-Claude Mopita et Germain Ickonga réélus

A la fin de l'Olympiades 2021-2024, les fédérations sportives nationales sont tenues de renouveler leurs instances dirigeantes entre le 9 et le 29 septembre 2024. La Fédération congolaise de volley-ball a été la première à organiser son assemblée générale électorale. Sans surprise, Jean-Claude Mopita a été réélu président à l'unanimité. Il continuera à se battre farouchement pour «sauver» le volley-ball congolais.

La famille du tennis a également renouvelé son bureau exécutif fédéral. Les délégués ont refait confiance au président sortant, Germain Ickonga Akindou.